



GreenHeritage

L'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel

Livrable D2.3 Élaboration de la méthodologie

Version : V 2.0

Détails du projet :	
N°	101087596
Nom	GreenHeritage
Titre :	L'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel
Date de début :	1er décembre 2022
Durée	36 mois



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Niveau de diffusion		
PU	Public	•

Détails du document :	
Projet	GreenHeritage
Titre	Développement de la méthodologie
Version	2.0
Lot de travail	WP 2
Auteurs	Fulvio Biddau, Giulia Galluccio, Chiara Trozzo
Réviseurs externes	Prof. Raffaele Casciaro (Université du Salento, Italie) ; Prof. Maria Hatzaki, Université nationale et capodistrienne d'Athènes
Mots	Sauvegarde, Adaptation, Patrimoine Culturel Inmatériel, Méthodologie Participative
Identifiant du document	Développement de la méthodologie D2.3-v2.0
Résumé	Rapport pour le lot de travail (WP) 2
Date de publication	31 octobre 2023

Historique des révisions			
Version	Date	Modifications	Modifications apportées par
0.1	11 octobre 2023	Version préliminaire	F. Biddau, G. Galluccio, C. Trozzo
0.2	20 octobre 2023	Version révisée	K. Balcare, R. Grinvalde, S. Laime, P. Grifoni, G. Padeletti



0.3	27 octobre 2023	Version révisée	F. Biddau, G. Galluccio, C. Trozzo
1.0	31 octobre 2023	Version finale	F. Biddau, G. Galluccio, C. Trozzo, G. Padeletti
2.0	20 décembre 2023	Version révisée à la demande du PO	G. Padeletti

Table des matières

RÉSUMÉ	5
SECTION 1 : INTRODUCTION	6
1.1. <i>Organisation du document</i>	6
1.2. <i>Documents de référence</i>	6
1.3. <i>Acronymes et abréviations</i>	7
1.4. <i>Objectifs du présent document et utilisateurs visés</i>	7
1.5. <i>Concepts clés et définitions</i>	8
Sauvegarde	8
Adaptation	8
Actifs corporels	8
SECTION 2 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL	9
2.1. <i>Changement climatique et patrimoine culturel</i>	9
2.2. <i>Impacts du changement climatique sur le PCI : preuves empiriques issues de Green Heritage</i>	10
SECTION 3 : MÉTHODES ET PRATIQUES DE SAUVEGARDE DU PCI	16
3.1. <i>Cadre et programme de l'UNESCO pour la préservation des traditions vivantes</i>	16
3.1.1. La Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel	16
3.1.2. Relever les défis de la mise en œuvre de la Convention de 2003 : les directives opérationnelles et la note d'orientation	17
SECTION 4 : INTÉGRER DU PCI ET LA SAUVEGARDE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE NOUVELLE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	21
4.1. Préparer le terrain : cartographier le patrimoine et les parties prenantes	22
4.1.1. Obtenir le soutien politique et communautaire et s'aligner sur le cadre politique	22
4.1.2. Identification de la communauté du patrimoine et de ses parties prenantes	23
4.1.3. Mise en place d'un groupe de travail mixte	25
4.1.4. Identification et inventaire des éléments ayant une valeur patrimoniale immatérielle	25
4.2. Évaluation des risques, des vulnérabilités et de la capacité d'adaptation	29
4.2.1. Préparation de l'évaluation des risques	31
4.2.2. Développement de chaînes d'impact concernant les risques liés au patrimoine culturel immatériel	32
4.2.3. Identification et sélection d'indicateurs/facteurs pour l'évaluation des risques	35
4.2.4. Sources et acquisition des données	36
4.2.5. Traitement des données	40
4.2.6. Présentation des résultats	41
4.3. Identification des options d'adaptation et de sauvegarde	41
4.3.1. Créer un catalogue d'options pertinentes	42
4.4. Évaluation et sélection des options	44
4.4.1. Choisir un cadre d'évaluation	44
4.4.2. Sélection des options	45
4.5. Mise en œuvre de la sauvegarde et de l'adaptation	46
4.4.1. Conception du plan de sauvegarde et d'adaptation	46
4.6. Élaboration de l'approche de suivi et d'évaluation	48
4.6.1. Définition des indicateurs	48
4.6.2. Utilisation des résultats du suivi pour améliorer le processus d'adaptation	48
RÉFÉRENCES	50
ANNEXES	54

Résumé

Le rapport D2.3 « Élaboration de la méthodologie » présente une méthodologie complète pour gérer et adapter le patrimoine culturel immatériel (PCI) en réponse au changement climatique (CC). Il fournit un guide pratique, étape par étape, pour mettre en place un processus participatif et collaboratif d'inventaire et de sauvegarde du PCI.

La méthodologie s'appuie sur les conclusions du document D2.2 de GreenHeritage concernant les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel et les pratiques d'adaptation existantes. Elle aborde les défis identifiés par les spécialistes du patrimoine et du climat, notamment la facilitation du dialogue entre les experts et la communauté du patrimoine culturel immatériel, et la reconnaissance de la nature dynamique de ce patrimoine en comblant le fossé entre le patrimoine matériel et immatériel dans un contexte d'évolution des capacités et des vulnérabilités face au changement climatique.

La méthodologie intègre des éléments issus de cadres établis et incorpore les dernières méthodes participatives et avancées dans ce domaine. Plus précisément, elle s'inspire du cadre de sauvegarde du PCI de l'UNESCO, du cycle politique d'adaptation de l'UE et de l'outil d'aide à la décision Climate-ADAPT. En outre, elle englobe l'inventaire participatif des éléments du PCI, ainsi que l'évaluation participative des risques liés au climat et des mesures d'adaptation.

Le cadre méthodologique développé est polyvalent et peut être adapté à divers contextes et contingences. Premièrement, il est applicable à différentes échelles, du quartier aux régions administratives, et peut être intégré de manière transparente dans les programmes et cadres existants. Deuxièmement, il tient compte des variations dans la disponibilité des ressources et des données, en fournissant des orientations sur la manière de combiner efficacement les connaissances scientifiques et locales et d'utiliser des données qualitatives et/ou quantitatives.

En résumé, le rapport propose une approche globale, flexible et inclusive pour sauvegarder et adapter le PCI face au changement climatique, en s'inspirant des meilleurs cadres existants et des dernières méthodes participatives. Il est conçu pour répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés et régions, tout en soulignant le rôle essentiel des processus sociaux et des biens matériels dans la préservation de notre patrimoine culturel.

Section 1 : Introduction

1.1. Organisation du document

Le présent document est organisé en plusieurs sections :

Section 2 : analyse de l'interaction entre le changement climatique et le patrimoine culturel, s'appuyant sur les données empiriques présentées dans le livrable D2.2 de GreenHeritage. Elle décrit plus précisément l'impact du changement climatique sur divers éléments du PCI à travers l'Europe et les pratiques d'adaptation associées.

Section 3 : aperçu du cadre de sauvegarde du PCI de l'UNESCO et de son évolution depuis la Convention de 2003. Elle aborde le contexte historique, les obstacles à la mise en œuvre et les mesures visant à renforcer le cadre afin de surmonter ces défis.

Section 4 : présente la méthodologie de gestion et de sauvegarde du PCI en réponse au changement climatique. Elle s'appuie sur les cadres existants pour la sauvegarde du PCI et l'adaptation au changement climatique, en intégrant les résultats des recherches primaires et secondaires du livrable D2.2 de GreenHeritage. Elle offre des conseils clairs, étape par étape, pour établir un processus participatif et collaboratif d'inventaire et de sauvegarde du PCI contre les effets du changement climatique.

Le document est complété par 4 annexes :

Annexe 1. Aperçu de la méthodologie avec descriptions, approches, outils de mise en œuvre et méthodes suggérées pour chaque sous-étape.

Annexe 2. Questions clés pour la planification des processus d'inventaire.

Annexe 3. Facteurs climatiques et mécanismes d'impact associés, avec des exemples d'effets attendus sur le patrimoine (matériel).

Annexe 4. Matrices d'évaluation des risques pour (a) le niveau de vulnérabilité combinant le niveau de capacité et de sensibilité (b) le niveau entre l'exposition et la vulnérabilité, (c) le niveau de risque combinant le niveau de dangerosité, d'exposition et de vulnérabilité, et (d) l'échelle d'évaluation des risques avec l'acceptabilité et les recommandations associées.

1.2. Documents de référence

Nom du document	Numéro de référence
GreenHeritage – Annexe 1 : Description de travail	Accord de subvention n° 101087596
Green Heritage Livrable D2.2.	GreenHeritage Résultats de la recherche sur les données primaires et secondaires
Green Heritage Livrable D5.2.	GreenHeritage Analyse des parties prenantes

1.3. Acronymes et abréviations

Acronyme	Description
CC	Changement climatique
CE	Commission européenne
CP	Chargé de Projet
EC	Étude de cas
G20	Groupe des vingt
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIEC-AR5	Cinquième rapport d'évaluation du GIEC
GIS	Système d'information géographique
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites
ICOMOS CCHWG	Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine
IPC	Initiative de programmation conjointe
MOC	Méthode Ouverte de Coordination
ONG	Organisation non gouvernementale
PC	Patrimoine culturel
PCI	Patrimoine culturel immatériel
S&E	Suivi et évaluation
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

1.4. Objectifs du présent document et utilisateurs visés

Ce document vise à développer et à définir une méthodologie pour gérer et adapter le patrimoine culturel immatériel en réponse au changement climatique.

Il s'appuie sur les cadres existants pour la sauvegarde du PCI et l'adaptation au changement climatique, en intégrant les résultats des recherches primaires et secondaires du projet (GreenHeritage livrable D2.2) axées sur les impacts et les solutions d'adaptation pour le PCI vulnérable en Europe. Le document guidera les lecteurs à travers les étapes pratiques pour établir un processus participatif et collaboratif d'inventaire et de sauvegarde du PCI contre les impacts du changement climatique.

Ce document et la méthodologie qu'il propose sont destinés aux personnes et aux organisations engagées dans la préservation, la protection et l'adaptation du patrimoine culturel immatériel face à des changements sociaux et environnementaux importants, en



particulier les impacts du changement climatique. Cela englobe la communauté du PCI, les experts en matière de patrimoine et d'environnement, les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que les agences et autorités gouvernementales.

1.5. Concepts clés et définitions

Communauté du PCI

La communauté du PCI désigne la communauté qui identifie une tradition comme faisant partie de son patrimoine et qui se préoccupe de ses pratiques vivantes et de sa transmission. C'est pourquoi la communauté du PCI est souvent désignée par des termes tels que « porteurs de culture », « gardiens » ou « praticiens », qui reconnaissent leur rôle et leur influence dans la propriété, le contrôle et l'évolution des traditions culturelles vivantes (Stefano, 2021).

Sauvegarde

La « sauvegarde » désigne les mesures qui garantissent la pérennité du patrimoine culturel immatériel. Ces mesures comprennent généralement l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur et la transmission des différents aspects de ce patrimoine. Elles impliquent également des efforts de revitalisation, notamment par le biais de l'éducation formelle et non formelle. Cette définition englobe un large éventail d'activités impliquant des professionnels du patrimoine, soulignant la nature interventionniste de la sauvegarde, qui peut impliquer la revitalisation de traditions affaiblies. L'efficacité de la sauvegarde implique non seulement de préserver le patrimoine culturel immatériel (PCI), mais aussi de veiller à ce que les processus de sauvegarde soient menés par les communautés, en répondant avant tout aux besoins et aspirations spécifiques des communautés du PCI (UNESCO, 2003 ; 2021).

Adaptation

Le terme « adaptation » désigne les ajustements apportés aux processus, aux pratiques et aux structures afin d'atténuer les dommages potentiels ou de tirer parti des opportunités liées au changement climatique. Il fait référence aux ajustements qui répondent aux impacts actuels et futurs du changement climatique (GIEC, 2014a).

Actifs corporels

Les biens matériels désignent ici les éléments tangibles liés à la tradition vivante qui en constituent la base (par exemple, un ingrédient clé d'une recette ou un poisson spécifique dans une pratique de pêche traditionnelle) ou les artefacts matériels (par exemple, les murs en pierres sèches résultant de la pratique et des connaissances constructives associées ou les objets/éléments identitaires sur lesquels repose une tradition/un rituel).

Section 2 : Changement climatique et patrimoine culturel immatériel

2.1. Changement climatique et patrimoine culturel

L'intersection entre le changement climatique et le patrimoine culturel a suscité une attention et un élan croissants ces dernières années. Cette synergie en pleine évolution est évidente dans une série de développements marquants.

En 2018, la Commission européenne a publié le rapport « Safeguarding Cultural Heritage from Natural and Man-Made Disasters: A Comparative Analysis of Risk Management in the EU » (Bonazza et al., 2018), qui contribue à intégrer le patrimoine culturel dans le programme politique de réduction des risques de catastrophe.

En 2019, l'ICOMOS a fait œuvre de pionnier en présentant le rapport « L'avenir de notre passé : impliquer le patrimoine culturel dans l'action climatique », qui a marqué un tournant important en reconnaissant le rôle essentiel que joue le patrimoine culturel dans la lutte contre les défis climatiques (ICOMOS, 2019).

Parallèlement, un consortium d'organisations culturelles et patrimoniales a créé le Climate Heritage Network (Réseau pour le patrimoine climatique), soulignant la détermination collective à fusionner l'action climatique et la préservation culturelle.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs étapes décisives. La Commission européenne a accueilli les réunions du nouveau groupe de la méthode ouverte de coordination (MOC) composé d'experts des États membres sur le patrimoine culturel et le changement climatique et a publié le rapport « Renforcer la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique », accompagné d'un catalogue de 84 exemples de bonnes pratiques résumant les discussions, les informations et les bonnes pratiques fournies par les experts (Commission européenne, 2022).

En mars 2021, Europa Nostra, l'ICOMOS et l'Institut de la Banque européenne d'investissement ont collaboré et publié le Livre vert sur le patrimoine culturel européen, qui constitue un appel à la mise en place de stratégies durables pour préserver le patrimoine dans un contexte d'incertitudes climatiques [Potts (auteur principal), 2021].

Juillet 2021 a été marqué par un événement historique avec la publication de la Déclaration de Rome par les ministres de la Culture du G20, qui résonne comme un appel retentissant à intégrer les considérations culturelles dans l'agenda climatique.

En décembre 2021, le GIEC, l'ICOMOS et l'UNESCO ont organisé une réunion conjointe sur la culture, le patrimoine et le changement climatique afin d'évaluer l'état des connaissances et des pratiques dans ce domaine, d'identifier les lacunes en matière de recherche et de stimuler la recherche et la collaboration. Cette réunion a donné lieu à la publication du rapport Global Research and Action Agenda on Culture, Heritage, and Climate change (Morel et al., 2022) et de trois livres blancs commandés axés sur « Le rôle du patrimoine culturel et naturel dans l'action climatique » (Sheperd et al., 2022), « Impacts, vulnérabilité et compréhension des risques liés au changement climatique pour la culture et le patrimoine » (Simpson et al., 2022) et « Patrimoine culturel immatériel, diversité des systèmes de connaissances et changement climatique » (Orlove et al., 2022).

Enfin, il convient de mentionner le livre blanc récemment publié intitulé « Patrimoine culturel et changement climatique : nouveaux défis et perspectives pour la recherche », fruit de la collaboration entre les deux initiatives de programmation conjointe « Patrimoine culturel et

changement global » (JPI CH) et « Connecter les connaissances climatiques pour l'Europe » (JPI Climate) (Ballard et al., 2022).

Cette tendance souligne la reconnaissance croissante et la dynamique autour de l'intersection entre le changement climatique et le patrimoine culturel. À mesure que cette prise de conscience s'accroît, l'importance d'aligner l'action climatique sur la préservation de notre héritage culturel devient de plus en plus évidente.

Néanmoins, un écart notable apparaît en raison de l'importance disproportionnée accordée au patrimoine bâti et aux sites patrimoniaux dans les discussions sur les politiques climatiques et patrimoniales (cf. Commission européenne, 2022 ; Morel et al., 2022 ; Crowley et al., 2021). Cela révèle une lacune dans la compréhension globale et équilibrée du patrimoine culturel dans les évaluations des risques et les discussions relatives aux pertes et dommages causés par le changement climatique au patrimoine culturel. Les conséquences du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel, y compris les connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles liées, par exemple, à la nature et à l'utilisation des ressources naturelles, ont jusqu'à présent été sous-estimées (Orlove et al., 2022 ; Commission européenne, 2022).

Au-delà de l'obligation morale de préserver le patrimoine commun des communautés, le fait de faire appel aux détenteurs de connaissances traditionnelles et d'adopter leurs pratiques de résilience pourrait considérablement renforcer les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, car une grande partie de ce patrimoine vivant recèle le potentiel de transmettre les enseignements tirés des pratiques historiques d'adaptation au climat (Goswami, 2022).

Il est remarquable que très peu d'initiatives aient ciblé le patrimoine immatériel, l'engagement communautaire et le changement climatique. Comme l'ont noté Crowley et al. (2022, p. 9), « les outils qui tentent d'intégrer à la fois le patrimoine matériel et immatériel sont extrêmement rares. Le matériel et l'immatériel sont étroitement liés, ce qui est important lorsqu'on considère le patrimoine sous l'angle de la gestion des risques ».

Le présent rapport vise à combler cette lacune en explorant les stratégies méthodologiques de gestion et d'adaptation du patrimoine culturel immatériel face au changement climatique. Pour atteindre cet objectif, les publications scientifiques et politiques récentes sur la sauvegarde du PCI et l'adaptation au changement climatique ont été combinées avec les résultats des recherches primaires et secondaires du projet (GreenHeritage livrable D2.2) concernant la vulnérabilité du PCI aux effets du changement climatique en Europe.

Nos efforts se concentrent sur l'élaboration d'une approche flexible qui combine les programmes de sauvegarde du PCI et d'adaptation au changement climatique. À cette fin, les cadres existants axés sur les dualités du patrimoine culturel (par exemple, matériel et immatériel) et la pertinence de divers systèmes de connaissances (par exemple, scientifiques, traditionnelles et locales) ont été affinés, intégrés et étendus.

2.2. Impacts du changement climatique sur le PCI : preuves empiriques issues de Green Heritage

Les effets du changement climatique dépassent le domaine physique pour toucher des aspects intangibles. Par exemple, il perturbe l'accès aux aliments traditionnels et aux pratiques culturelles ancestrales telles que les rituels. Lorsque le changement climatique oblige des communautés à quitter leurs territoires ou modifie considérablement ces zones, il entraîne des pertes sociales et culturelles (Morel et al., 2022). Ces perturbations, qui affectent la capacité à



accomplir des rituels ou des pratiques coutumières, ont une incidence sur l'identité et le sentiment d'appartenance des populations, tandis que la modification de certains paysages résultant des changements environnementaux ou des mesures d'atténuation du changement climatique peuvent entraîner des changements dans le sentiment d'appartenance à un lieu (c'est-à-dire l'expérience cognitive et émotionnelle des lieux) et, par conséquent, dans l'identité et la culture des lieux (Adger et al., 2013). En substance, en raison du lien complexe entre le changement climatique et le tissu social, les effets du changement climatique mettent également en péril le mode de vie et les connaissances de la communauté.

Comme indiqué dans le document D2.2 du projet GreenHeritage, les inventaires nationaux du patrimoine culturel immatériel qui mentionnent le changement climatique font principalement référence aux traditions liées à la culture alimentaire, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la préparation des aliments qui nécessitent des conditions climatiques spécifiques. Il s'agit des pratiques les plus menacées, comme le souligne la recherche menée dans le cadre du projet Green Heritage, qui approfondit l'interaction entre les multiples éléments du patrimoine culturel immatériel et le changement climatique.

Les données recueillies à partir de ces cas illustrent clairement comment le changement climatique peut influencer ou potentiellement perturber les pratiques et les savoir-faire traditionnels étroitement liés aux écosystèmes locaux et aux conditions météorologiques. Le changement climatique peut entraîner l'épuisement ou la raréfaction des ressources naturelles essentielles à diverses traditions, ce qui a notamment des répercussions sur les cuisines traditionnelles et les habitudes alimentaires. En outre, le changement climatique peut perturber le calendrier et les conditions des célébrations traditionnelles étroitement liées aux changements saisonniers. Des événements tels que les fêtes agricoles ou les cérémonies religieuses, qui dépendent de conditions météorologiques et saisonnières spécifiques, peuvent être perturbés. En outre, comme le changement climatique peut remodeler ou menacer le paysage culturel par le biais de facteurs tels que la désertification et les fortes précipitations, il menace la continuité des pratiques qui dépendent de ces paysages.

La relation entre le changement climatique et le PCI qui ressort des études de cas examinées dans GreenHeritage met en évidence la manière dont les événements climatiques extrêmes et les phénomènes liés au changement climatique peuvent influencer les habitudes, les traditions et les comportements de communautés entières. D'autre part, bon nombre de ces cas montrent comment le PCI peut jouer un rôle clé et s'avérer précieux pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les risques.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la manière dont les changements climatiques affectent ces éléments du PCI (voir tableau 1) et le type de mesures d'adaptation qui ont été proposées ou mises en œuvre (voir tableau 2). Pour une vue d'ensemble plus complète, veuillez vous référer au livrable D2.2 de GreenHeritage.

Tableau 1. Éléments du PCI et cas étudiés par Green Heritage, accompagnés d'exemples de risques climatiques pesant sur le PCI (facteurs et impacts associés).

La numérotation des études de cas (EC) est codifiée conformément au livrable D2.2 de GreenHeritage.

Éléments du PCI	Cas du PCI (ID)	Pays	Risques liés au climat (facteurs et impacts)
Agriculture traditionnelle et pratiques coutumières de production alimentaire	L'art de la paella valencienne (EC14)	Espagne	L'augmentation des températures peut entraîner un stress thermique et une pénurie d'eau, raccourcissant la saison de croissance et entraînant une variabilité des rendements pour les ingrédients clés (haricots et riz).
	Pratique traditionnelle de la culture de plantes sauvages comestibles en Crète (EC6)	Grèce	Augmentation des températures, vagues de chaleur et sécheresses : les plantes sauvages comestibles comme solution résiliente au changement climatique.
	Tradition agricole et alimentaire de la caroube en Crète (EC4)	Grèce	Hausse des températures, climat imprévisible et sécheresse : le caroubier, une solution résiliente au changement climatique face à ces aléas.
	Culture viticole dans la région viticole de la Moselle (EC3)	Allemagne	Les phénomènes météorologiques extrêmes (précipitations et vagues de chaleur) provoquant des sécheresses ou modifiant les cycles de gel/dégel altèrent la composition et l'humidité du sol, ce qui influe à son tour sur la productivité de la vigne, le moment de la maturation et le goût du vin.
Pratiques traditionnelles de pêche, de récolte et	Pêche à la lamproie et techniques de préparation à Carnikava (EC11)	Lettonie	La hausse de la température de l'eau douce et la modification du cycle de gel/dégel ont une incidence sur les habitudes migratoires des poissons et l'introduction d'espèces envahissantes, ce qui influe à son

d'élevage			tour sur le calendrier et la productivité de la pêche.
	Récolte et chasse des macareux (EC1)	Danemark	Augmentation de la température des océans et perte de biodiversité/baisse de la disponibilité des poissons comme source de nourriture pour les macareux
	Élevage Transhumance dans la région cantabrique (EC13)	Espagne	La hausse des températures et les changements saisonniers provoquent des sécheresses prolongées et la désertification, ce qui influe sur la disponibilité des pâturages et le calendrier des déplacements du bétail.
Rituels religieux et événements festifs	Célébrations des grandes structures processionnelles portées sur les épaules dans les villes historiques de Nola, Sassari, Palmi et Viterbo (EC10)	Italie	Les phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles (canicules et précipitations) constituent une menace pour la sécurité humaine (chaleur extrême affectant les porteurs de structures) et les biens matériels des spectacles en plein air (par exemple, la pluie détruisant les structures en bois et en papier).
	Fête de la Madonna Avvocata sur la côte amalfitaine (EC9)	Italie	Les phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles (vagues de chaleur et précipitations) constituent une menace pour la sécurité humaine et les biens matériels liés aux activités de plein air (par exemple, les glissements de terrain qui altèrent les infrastructures et les chemins de pèlerinage).
	Fête/Course des Ceri à Gubbio (EC8)	Italie	Les phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles (canicules et précipitations) peuvent avoir un impact négatif sur les biens matériels ou les performances en extérieur (par exemple, de fortes pluies modifiant le parcours et décontextualisant le rituel), avec un risque pour la célébration de l'événement et un impact sur sa signification identitaire, culturelle et sociale.

L'artisanat traditionnel qui façonne le paysage culturel et les relations entre les personnes et les lieux	L'art et la technique des murs en pierres sèches pour les paysages en terrasses des Cinque Terre et de la côte amalfitaine (EC7)	Italie	Les conditions météorologiques extrêmes (précipitations et vagues de chaleur) provoquent des sécheresses qui modifient la composition et l'humidité des sols, endommagent les cultures et augmentent les risques d'effondrement des murs, d'érosion et de glissements de terrain.
	Construction de Mandras (enclos) sur l'île de Lemnos (EC5)	Grèce	La hausse des températures a des effets néfastes sur la biodiversité, la production agricole et la main-d'œuvre.
Les pratiques de loisirs de plein air liées à la connaissance de la nature	La pratique de l'alpinisme dans les Alpes (EC2)	Italie, France et Suisse	La hausse des températures et la fonte des glaciers, associées à des conditions météorologiques imprévisibles et à des changements saisonniers, contribuent à accroître les risques (instabilité de la glace/neige, chutes de pierres et glissements de terrain), rendant la pratique risquée ou inaccessible.
	Patinage sur glace naturelle (EC12)	Pays-Bas	Les changements dans les cycles de gel/dégel, associés à la hausse des températures, entraînent l'amincissement ou la disparition complète de la glace continentale, rendant cette pratique non viable ou hautement improbable.

Tableau 2. Catégorisation des types de mesures clés (TMC) et des sous-types de mesures clés (SUB TMC) pour l'adaptation, y compris les spécifications/explications et les exemples tirés des cas ICH étudiés dans GreenHeritage. La catégorisation des TMC et des SUB TMC est basée sur l'EEA (2022)¹

TMC	SUB-TMC	Spécifications SUB TMC	Exemples tirés de cas PIC
Gouvernance et instruments institutionnels	1. Instruments politiques 2. Gestion et planification 3. Coordination, coopération et réseaux	• Création/révision de politiques, réglementations, règles techniques ou normes • Intégration de l'adaptation dans d'autres secteurs/politiques • Création/révision de formats de coordination ou de réseaux de parties prenantes	• Révision des réglementations et des normes de produits qui entravent l'adaptation dans le secteur agricole (EC7, EC3) • Révision des réglementations régissant les pratiques de chasse et de pêche pour une gestion durable des ressources (EC11, EC1) • Initiatives communautaires et partenariats pour la cogestion du patrimoine culturel immatériel ou la coordination des activités économiques dans l'intérêt mutuel (EC11, EC7) • Table ronde de coordination technique entre les décideurs politiques locaux et les différentes parties prenantes afin de surveiller, planifier et agir pour garantir le bon déroulement de l'événement (EC8)
Économie et finances	1. Instruments de financement et d'incitation 2. Instruments d'assurance et de	• Création/révision de mécanismes d'incitation, de programmes de financement ou de fonds de réserve pour les situations d'urgence	• Mécanismes de financement pour l'évaluation et le suivi de l'état des actifs corporels (EC1, EC5) • Mesures incitatives visant à soutenir la communauté du PCI et la fourniture de services écosystémiques du PCI pour la réduction des risques (EC13, EC7)

¹ Les options grises impliquent des solutions technologiques et d'ingénierie pour améliorer l'adaptation. Les options vertes et bleues s'appuient sur l'approche écosystémique et utilisent les services fournis par les écosystèmes naturels, respectivement terrestres et marins, pour améliorer l'adaptation.

	partage des risques		
Physiques et technologiques	1. Options grises 2. Options technologiques	• Développement, modernisation ou remplacement/réhabilitation des infrastructures physiques • Systèmes d'alerte précoce, cartographie des dangers/risques ou services et processus	• Suivi des prévisions météorologiques et des conditions sur site afin d'adapter les calendriers ou les pratiques (EC2) • Mise en œuvre d'une agriculture intelligente face au climat ou de précision pour s'adapter aux sécheresses (EC3) • Cartographie des pratiques d'utilisation des terres et de l'abandon des terres afin d'adapter les interventions (EC5, EC7)
Solutions fondées sur la nature et approches écosystémiques	1. Options vertes 2. Options bleues	• Développement ou amélioration des infrastructures vertes ou bleues existantes • Utilisation et gestion naturelles ou semi-naturelles des terres et des zones marines	• Utilisation de traditions constructives comme solutions résilientes au changement climatique pour améliorer la fertilité des sols et réduire l'érosion (EC7) • Utilisation de cultures résistantes pour s'adapter à la fois aux sécheresses et aux fortes précipitations (EC3) • Repopulation juvénile des espèces (EC11)
Changement des connaissances et des comportements	1. Information et sensibilisation 2. Renforcement des capacités et autonomisation	• Recherche et innovation • Communication et diffusion • Outils d'aide à la décision, bases de données et plateforme de partage des connaissances	• Évaluation et suivi de l'état des ressources (EC14, EC7, EC12) • Numérisation de l'PIC ou R&I pour la modernisation (EC7) • Communication et diffusion d'informations scientifiques

		• Identification et partage des bonnes pratiques • Transfert de connaissances/formation	pour préserver les ressources (EC6, EC1) • Partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les régions partageant des traditions (EC7, EC2)
--	--	---	--

Section 3 : Méthodes et pratiques de sauvegarde du PCI

3.1. Cadre et programme de l'UNESCO pour la préservation des traditions vivantes

3.1.1. La Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

Il y a deux décennies, la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) a reconnu l'importance vitale de la préservation du PCI en tant que source essentielle de diversité culturelle, de créativité humaine et de développement durable.

La convention a mis en évidence les dangers que la mondialisation, les transformations sociales et les changements environnementaux font peser sur le PCI, soulignant le rôle essentiel des mesures de protection, notamment : (a) l'identification et la documentation des traditions, (b) la recherche, (c) la préservation, la protection et la promotion, (d) la transmission, en particulier par l'éducation formelle et non formelle, et (e) la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

Selon la Convention, les États parties ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour sauvegarder le PCI sur leur territoire, tandis que les communautés locales jouent un rôle clé dans sa production, sa sauvegarde et sa préservation (article 11). L'inventaire est primordial pour remplir cet engagement. Les États parties doivent associer activement les communautés locales, les groupes, les personnes concernées et les organisations non gouvernementales (ONG) à l'identification, au catalogage et à la mise à jour régulière des éléments du PCI (article 12).

Dans un inventaire, les communautés identifient et définissent les composantes du PCI, évaluent sa viabilité et dévoilent les menaces et les risques qui ont un impact sur sa pratique et sa transmission. Cela permet de concevoir et de mettre en œuvre un plan de sauvegarde cohérent en réponse aux menaces et aux risques identifiés.

Les mesures de sauvegarde du PCI comprennent : a) l'adoption d'une politique globale intégrant la sauvegarde du PCI dans les programmes de planification ; b) l'encouragement des études scientifiques, techniques et artistiques et des méthodologies de recherche visant à protéger le PCI, en particulier le patrimoine immatériel qui est en danger ; c) la mise en œuvre de mesures juridiques, techniques, financières et administratives établissant ou renforçant les institutions de formation et les centres de documentation pour le PCI (article 13). Tous les efforts doivent donner la priorité à la préservation de l'accès aux pratiques coutumières et aux savoirs traditionnels et au respect de ceux-ci.

La convention de l'UNESCO de 2003 met l'accent sur l'aspect de la transmission, soulignant la nécessité de cultiver un environnement propice à l'évolution, à l'interprétation et à la transmission continues du PCI. Cela se distingue des mesures visant à protéger le patrimoine culturel matériel, bien que certains éléments matériels soient souvent liés au patrimoine culturel immatériel. Pour cette raison, les mesures de sauvegarde doivent englober différentes actions consacrées à l'éducation, à la sensibilisation et au renforcement des capacités (article 14), telles que :

1. Des programmes éducatifs, des campagnes de sensibilisation et la diffusion d'informations adaptés au grand public, en particulier aux jeunes.
2. Des initiatives de formation au sein des communautés et des groupes concernés.
3. Des activités de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI, englobant la

gestion et la recherche scientifique.

4. La diffusion et la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur le PCI et aux initiatives prises conformément à la Convention.
5. La promotion de l'éducation pour sauvegarder les espaces naturels et les lieux de mémoire qui revêtent une importance capitale dans l'expression du patrimoine culturel immatériel.

La Convention de l'UNESCO de 2003 souligne le rôle central des détenteurs et des praticiens du PCI dans la préservation et la transmission du patrimoine (article 15), reconnaissant que les éléments du patrimoine immatériel évoluent naturellement, donnant souvent naissance à de nouvelles expressions. Certaines composantes peuvent perdre de leur pertinence et de leur importance pour la communauté au fil du temps, ce qui entraîne une perte de leur statut, malgré la valeur économique qu'elles peuvent posséder. Par conséquent, les efforts de sauvegarde doivent se concentrer sur le patrimoine immatériel que les communautés elles-mêmes reconnaissent comme pertinent, significatif et faisant partie intégrante de leur culture et de leurs traditions.

3.1.2. Relever les défis de la mise en œuvre de la Convention de 2003 : les directives opérationnelles et la note d'orientation

La convention de l'UNESCO se distingue par son approche novatrice qui consiste à impliquer les communautés, les groupes et les individus directement liés à la création, au maintien et à la transmission du patrimoine culturel immatériel (Blake, 2006).

Cependant, sa mise en œuvre s'est heurtée à divers défis, récemment résumés par Stefano (2021). Ces défis découlent principalement de la mise en œuvre impulsée par l'État et de l'attribution des pouvoirs décisionnels qui y est associée, ainsi que de la définition inégale de l'expertise en matière de sauvegarde du PCI, du détachement potentiel du PCI de son contexte d'origine et du risque de marchandisation et d'exploitation associé aux mécanismes de mise en valeur de l'UNESCO (voir figure 1).

Dans le but de renforcer le rôle des communautés locales dans la sauvegarde du PCI et de faciliter l'identification des menaces potentielles introduites au cours du processus de sauvegarde, le Comité du PCI de l'UNESCO a introduit en 2010 les Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention. Ces directives, qui ont été régulièrement mises à jour, la dernière révision datant de 2022, définissent des procédures claires et établissent huit principes directeurs et exigences fondamentaux pour l'inscription du patrimoine immatériel sur les listes de la Convention (voir figure 2).



Figure 1. Défis liés à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le PCI. Source : élaboration propre.

INVENTORYING GUIDING PRINCIPLES

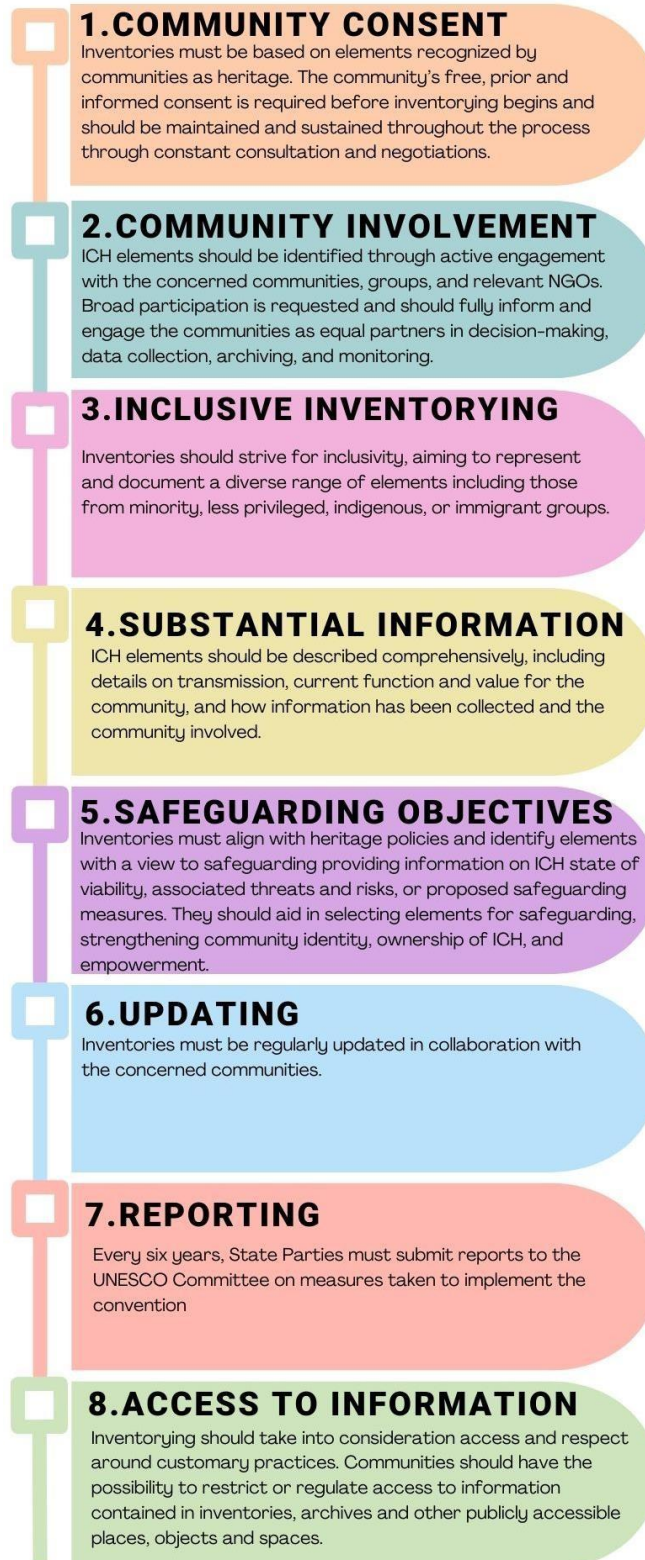


Figure 2. Principes directeurs de l'UNESCO pour l'inventaire conformément aux Directives opérationnelles. Source : élaboration propre.

De même, l'UNESCO a élaboré la « Note d'orientation sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel » (UNESCO, 2021), afin de conseiller les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés sur le processus d'inventaire du PCI et de leur fournir des principes directeurs et des recommandations.

La note d'orientation met l'accent sur plusieurs principes éthiques qui tournent autour du rôle central des communautés. Elle souligne que l'engagement avec les communautés concernées doit être caractérisé par **une collaboration ouverte, un dialogue, une négociation et une consultation**, le tout fondé sur leur « **consentement libre, préalable, éclairé et soutenu** ». Un consentement total et une participation significative sont essentiels, car les interventions publiques peuvent ne pas refléter fidèlement la valeur et la signification réelles attribuées à la communauté.

En outre, la note d'orientation souligne que le processus d'inventaire doit viser à **atténuer les effets négatifs potentiels**, tels que la création de hiérarchies entre les éléments du PCI, leur décontextualisation, leur marchandisation ou leur déformation et leur exploitation.

Les communautés, les groupes et les individus doivent participer activement à l'identification des menaces qui pèsent sur leur patrimoine culturel immatériel et avoir leur mot à dire dans **l'élaboration de mesures visant à prévenir et à relever ces défis**. En outre, ils doivent également **bénéficier de la sauvegarde**, notamment en termes d'utilisation, de recherche, de documentation ou de promotion du patrimoine par les membres de la communauté et d'autres personnes (Stefano, 2021 ; UNESCO, 2021). Bien que les États parties soient responsables de la compilation des inventaires, ceux-ci peuvent être dirigés soit par les communautés concernées, soit par des agences. Afin de renforcer la participation des communautés, les États sont invités à **créer des organes consultatifs**. À cette fin, l'identification des parties prenantes communautaires implique de reconnaître ceux qui créent, entretiennent et transmettent le patrimoine vivant. À cet égard, **deux approches** peuvent être suivies **pour identifier la communauté du PCI** :

L'approche « **Community First** » (la communauté d'abord) consiste pour les autorités compétentes à identifier dans un premier temps des communautés spécifiques, puis à collaborer avec elles pour identifier et documenter leur patrimoine culturel immatériel (PCI).

D'autre part, l'approche « **Heritage First** » (le patrimoine d'abord) implique que les autorités identifient d'abord les éléments du PCI qu'une ou plusieurs communautés reconnaissent comme leur patrimoine culturel. Par la suite, les communautés qui s'identifient à cet élément sont reconnues comme des communautés concernées.

Compte tenu de la diversité des communautés, il est impératif de veiller à ce que les voix de divers horizons soient prises en compte dans le processus d'inventaire. Les descriptions figurant dans les inventaires doivent refléter cette diversité et englober toute une gamme de perspectives au sein d'une communauté. Cette approche s'inscrit dans la logique de la participation communautaire et de la reconnaissance de l'expertise des communautés en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

En conclusion, malgré les nombreuses critiques des spécialistes du patrimoine, la convention de l'UNESCO semble constituer un paradigme précieux pour la sauvegarde du PCI. Cela soulève des questions sur les approches méthodologiques qui peuvent être adoptées pour sauvegarder les traditions, les pratiques et les savoirs culturels de manière inclusive, éthique et équitable, en représentant le patrimoine vivant menacé par les changements sociaux et environnementaux (Stefano, 2021).

Section 4 : Intégrer du PCI et la sauvegarde et adaptation au changement climatique : une nouvelle approche méthodologique

Une sauvegarde significative du PCI dans le contexte du changement climatique nécessite de nouvelles méthodologies qui : (a) rassemblent différents systèmes de connaissances et facilitent le dialogue entre les experts du patrimoine et de l'environnement et la communauté du PCI (Apaydin, 2018 ; Tengö et al., 2017 ; Ulloa, 2017 ; Vogel et O'Brien, 2021), et (b) comblent le fossé entre les éléments du patrimoine matériel et immatériel, en tenant compte de la nature dynamique du patrimoine face à l'évolution des capacités et des vulnérabilités au changement climatique (Crowley et al., 2022).

À cet égard, l'intégration du patrimoine culturel dans l'adaptation au changement climatique offre l'avantage de reconnaître comment l'adaptation pourrait être mise en œuvre d'une manière culturellement sensible et appropriée, en tirant parti du PCI qui présente un potentiel d'adaptation au climat, ou en déterminant l'importance culturelle de certains lieux et ressources naturelles, incluant ainsi les connaissances et pratiques locales et autochtones dans les stratégies d'adaptation et le financement.

Cela implique de saisir la diversité des types de patrimoine et leur importance du point de vue de la communauté, de créer des outils qui facilitent la contribution des parties prenantes locales et des experts, et enfin de mener des recherches qui explorent le rôle constructif du patrimoine dans la promotion de l'adaptation et le développement de la résilience (Crowley et al., 2022). C'est dans cette optique que la méthodologie a été élaborée en intégrant les cadres d'adaptation au changement climatique et de sauvegarde du patrimoine, ainsi que leurs fondements méthodologiques respectifs.

Plus précisément, des cadres largement utilisés et bien connus ont été pris en considération : le cadre de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et le cycle politique d'adaptation et l'outil d'aide à la décision de l'UE (Climate-ADAPT, 2022). Ces cadres ont été complétés par des méthodologies participatives pour la sauvegarde du PCI (par exemple, Nebot-Gomez de Salazar et al., 2023), l'évaluation des risques et des vulnérabilités liés au climat du patrimoine matériel (Boro et Hermann, 2020 ; Cacciotti et al., 2021, 2018) et l'identification et l'évaluation des options d'adaptation du patrimoine culturel au changement climatique (par exemple, Carmichael et al., 2020 ; Gravagnuolo, Micheletti et Bosone, 2021).

La méthodologie comprend six étapes, comme le montre la figure 3. L'annexe 1 présente un aperçu étape par étape de la méthodologie, y compris une description de chaque sous-étape, le type d'approche qu'elles impliquent et les outils et méthodes suggérés pour leur mise en œuvre.

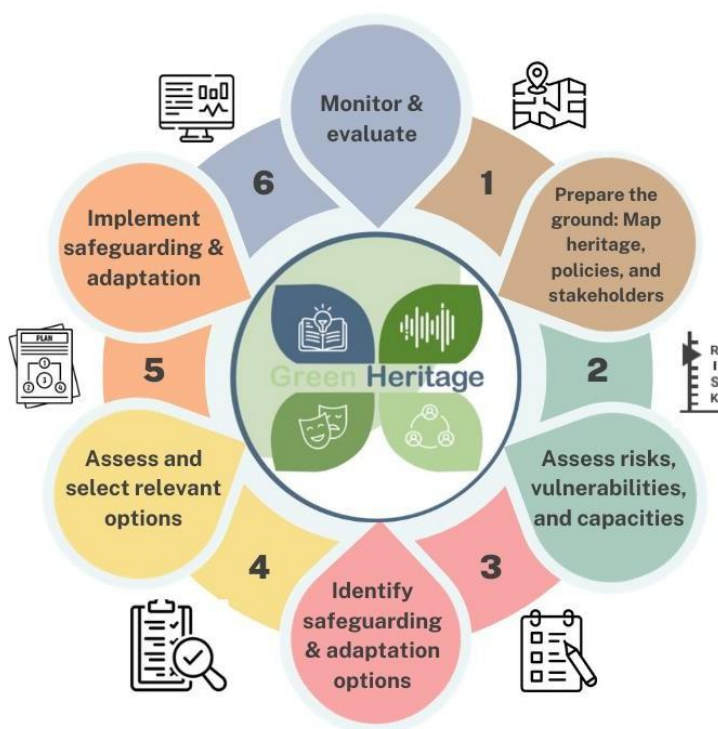


Figure 3. La méthodologie pour la sauvegarde et l'adaptation du PCI et ses six étapes. Source : élaboration propre

4.1. Préparer le terrain : cartographier le patrimoine et les parties prenantes

4.1.1. Obtenir le soutien politique et communautaire et s'aligner sur le cadre politique

Le soutien politique et communautaire est une condition préalable à la sauvegarde du patrimoine culturel et à l'adaptation au changement climatique. Il est essentiel d'**obtenir le soutien politique** pour leur donner plus d'importance dans l'agenda politique, tandis que **la collaboration communautaire** est essentielle pour assurer le suivi et la sauvegarde de la transmission et de la pratique du PCI. Pour ce faire, avant toute action, l'ensemble du processus doit s'aligner sur l'environnement politique existant.

Il est conseillé de commencer **par recueillir des informations préliminaires sur le cadre politique existant** en matière de protection du patrimoine, de sauvegarde ou d'adaptation au changement climatique au niveau national ou local afin de s'assurer que toute mesure prise est en lien et en adéquation avec le programme politique existant.

L'adaptation nationale exige souvent que les municipalités et les régions administratives élaborent leurs propres stratégies et leur fournissent un soutien financier et technique pour cette tâche. Souvent, ces stratégies incluent déjà le secteur du patrimoine culturel parmi les secteurs concernés ou prennent en compte les politiques sectorielles et la nécessité d'une intégration intersectorielle lors de la planification de l'adaptation (pour un aperçu complet de l'intégration du PCI/PC dans l'adaptation au changement climatique des pays de l'UE, voir GreenHeritage livrable D2.2).

Néanmoins, à ce jour, seul un nombre limité de plans nationaux d'adaptation intègrent le patrimoine culturel immatériel. En l'absence de directives obligatoires émanant des autorités supérieures, les administrateurs, les ONG ou les communautés et praticiens du PCI peuvent envisager d'adopter cette méthodologie, car elle s'aligne sur les cadres opérationnels courants pour l'inventaire et la sauvegarde du PCI et l'adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne la méthodologie proposée, bien que le processus puisse être lancé par les autorités politiques/patrimoniales ou les agents communautaires, il est conseillé de désigner un ou plusieurs leaders ayant une connaissance approfondie du contexte local, et de préférence une expérience dans la préservation du patrimoine et/ou l'adaptation au changement climatique, pour superviser et faciliter le processus. Ces personnes seront chargées d'animer le groupe de travail et les sessions participatives, ainsi que de coordonner les différents acteurs impliqués. Il peut s'agir soit de personnes internes ayant une connaissance approfondie des pratiques culturelles et des circonstances spécifiques de la communauté (par exemple, un fonctionnaire ou un représentant d'une ONG locale), soit de personnes externes ayant une expertise en matière d'engagement communautaire et de facilitation (par exemple, un praticien de la participation ou un facilitateur expert en PCI). Dans tous les cas, l'efficacité de la méthodologie et des processus d'évaluation et de planification connexes dépendra de leur capacité à mettre en œuvre la méthodologie tout en facilitant la collaboration et la délibération entre les experts, les autorités politiques, la communauté du PCI et ses parties prenantes. Leur rôle sera essentiel pour garantir le bon déroulement du processus et la prise en compte de tous les points de vue dans les processus d'évaluation et de prise de décision.

4.1.2. Identification de la communauté du patrimoine et de ses parties prenantes²

L'adaptation au changement climatique et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont des questions transversales et intersectorielles qui intéressent et concernent un large éventail de parties prenantes. Leur engagement et leur participation peuvent non seulement contribuer à **la coproduction de connaissances adaptées** à la planification, mais aussi **soutenir concrètement la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de sauvegarde**. Avant de commencer, **il convient de prendre en considération les ressources, le temps et l'ampleur de l'action**. Par exemple, quelques experts des secteurs du patrimoine et du climat peuvent suffire pour soutenir le processus dans les cas peu complexes, mais le plus souvent, il faut une petite équipe interdisciplinaire engagée tout au long du processus et un groupe plus large de conseillers et de parties prenantes communautaires engagés à des moments clés pour apporter une expertise spécifique.

Il est donc essentiel de comprendre dès le départ qui sont les principales parties prenantes dans le domaine du patrimoine culturel afin d'élaborer une stratégie appropriée de gestion des parties prenantes, notamment en identifiant les personnes susceptibles d'influencer ou d'être affectées par la dégradation ou la perte d'éléments du patrimoine culturel, et en déterminant comment leurs connaissances et leur influence pourraient être mises à profit dans le cadre des efforts de sauvegarde.

Une analyse des parties prenantes doit être réalisée afin d'identifier les acteurs qui doivent être impliqués et de comprendre les intérêts et les positions de chacune d'entre elles. Cela

² Selon que le processus commence par un élément patrimonial spécifique (approche « patrimoine d'abord ») ou par une communauté locale (approche « communauté d'abord »), cette étape peut être la première ou intervenir après l'identification du patrimoine (section 4.1.4).

comprend l'identification des parties prenantes, leur différenciation et leur catégorisation, ainsi que l'identification des relations entre elles.

Une coopération avec les parties prenantes concernées par le patrimoine et le climat, notamment les autorités publiques, les professionnels, les groupes d'intérêt, les ONG ou les représentants de la communauté, de la société civile ou du secteur privé, peut être mise en place à différents niveaux d'implication.

Ensuite, un processus bien conçu est nécessaire pour impliquer les nombreuses parties prenantes différentes, en accordant une attention particulière à la transparence, à la communication ouverte, à la confiance et aux relations, aux rôles et responsabilités, et à l'engagement.

La **communauté doit être le principal acteur** et occuper le niveau d'engagement le plus élevé, car elle comprend les organisations culturelles et les personnes qui se consacrent à la préservation, à la recherche et à la promotion de la culture locale et de ses diverses expressions, à la transmission et à la promotion du PCI de la communauté. Il est donc essentiel d'identifier et d'impliquer la communauté du PCI dès les premières réflexions et délibérations sur la communauté et ses problèmes, sans limiter leur participation à des moments de consultation.

Une analyse des parties prenantes peut être réalisée par le biais de contacts informels et de la participation d'activistes locaux, d'organisations culturelles, de gestionnaires du patrimoine et d'experts afin d'identifier les parties prenantes les plus pertinentes qui pourraient avoir un intérêt et un « pouvoir » décisionnel (cf. GreenHeritage livrable D5.2 pour un aperçu détaillé de l'identification et de l'analyse des parties prenantes).

Il peut également être utile de **tirer parti des plateformes et des structures institutionnelles existantes réunissant les parties prenantes**. Par exemple, certaines villes, provinces ou régions peuvent déjà disposer d'un processus de participation des parties prenantes et d'une structure institutionnelle bien établis pour impliquer les parties prenantes dans des secteurs tels que la culture, l'urbanisme ou l'aménagement du territoire. Il est important de souligner qu'en matière de PCI, **les ONG peuvent être des partenaires stratégiques précieux**. Les ONG font souvent preuve de compétences reconnues dans le domaine du PCI et sont donc accréditées par l'UNESCO en raison de leur capacité consultative et de leur potentiel à mieux faire entendre la voix des représentants des communautés (UNESCO, 2019). Les ONG peuvent ainsi avoir des liens directs avec les communautés du PCI, car elles peuvent être partiellement ou entièrement basées sur la communauté du PCI, ou elles peuvent apporter leur soutien pour identifier et impliquer ces communautés (Bortolotto & Neyrinck, 2020). À cet égard, les ONG nationales peuvent être identifiées dans le forum des ONG du PCI de l'UNESCO³.

Après avoir identifié les parties prenantes, il peut être pertinent **d'identifier les relations entre les acteurs sociaux** afin de comprendre les interdépendances, les niveaux de communication, les conflits, les dépendances financières, etc. Cela permet de déterminer si les parties prenantes

Les relations peuvent être conflictuelles, complémentaires ou coopératives (Reed et al. 2009). Différentes méthodes peuvent être utilisées pour cartographier ces relations, notamment les matrices de liens entre acteurs, l'analyse des réseaux sociaux ou les systèmes d'information géographique (GIS). Pour un aperçu plus complet de ces méthodes, il est recommandé de se

³ <https://www.ichngoforum.org/ngo-forum/>

référer à la méthodologie RESIN⁴. L'utilisation d'une plateforme web-GIS peut être un outil très utile pour localiser toutes les initiatives et tous les agents sociaux, ainsi que leur emplacement dans la région, avec l'avantage supplémentaire de pouvoir mettre à jour la carte au fil du temps. Le processus de cartographie peut également impliquer l'utilisation de lignes ou de fils (technique du sociogramme) pour représenter les relations entre les acteurs sociaux. Il s'agit de représenter graphiquement les relations interpersonnelles au sein d'un groupe d'individus à l'aide d'un ensemble de points reliés par une ou plusieurs lignes.

4.1.3. *Mise en place d'un groupe de travail mixte*

Sur la base des connaissances acquises lors de la première étape, un groupe de travail mixte peut être mis en place. Compte tenu de la tâche à accomplir, il est nécessaire de s'associer à des experts afin de combler les lacunes en matière de connaissances ou de capacités.

Les groupes de travail peuvent être composés d'experts en gestion participative, en patrimoine et en histoire locale (par exemple, des historiens, des anthropologues), d'experts en environnement (par exemple, des chercheurs ou des responsables des autorités environnementales) et d'acteurs sociaux issus de la communauté locale du PCI.

La configuration doit être adaptée à la taille et aux capacités de l'échelle choisie (par exemple, village, municipalité, région administrative). Pour **constituer une équipe de base**, il est important de **se demander qui devrait idéalement y participer pour obtenir les meilleurs résultats, et quelles sont les qualifications nécessaires et accessibles**. Les connaissances de la communauté locale seront essentielles dans tous les cas, et d'autres parties prenantes pourraient être impliquées en fonction de qui sera responsable du suivi. Les meilleurs résultats sont obtenus en mettant en place une équipe centrale dotée d'un mandat explicite pour la gestion du processus et la liaison avec tous les organismes administratifs concernés, ainsi qu'en identifiant d'autres parties prenantes à impliquer dans le processus d'adaptation, y compris celles des zones environnantes.

Les responsabilités précises de l'équipe centrale peuvent varier en fonction du contexte, mais elles peuvent aller de la direction du processus au sein de l'autorité publique à la formulation de projets de politiques, en passant par le rôle de point de contact pour l'adaptation et la sauvegarde afin de communiquer en interne et en externe.

4.1.4. *Identification et inventaire des éléments ayant une valeur patrimoniale immatérielle*

Pour lutter efficacement contre les risques climatiques qui pèsent sur le patrimoine culturel et les ressources culturelles, il faut à la fois tirer parti des connaissances traditionnelles locales et faire progresser les connaissances scientifiques. Cette approche combinée est essentielle pour mener à bien les efforts d'adaptation et de préservation (Carmichael, 2015 ; Leon et al., 2015). D'un point de vue éthique, les efforts de préservation du patrimoine culturel doivent donner la priorité aux besoins des communautés plutôt que de les pousser à assumer le rôle de gardiens des traditions afin de répondre aux aspirations socio-environnementales et culturelles des étrangers (Walter et Hamilton, 2014). Par conséquent, impliquer les membres de la communauté dans les processus décisionnels permet à la société de déterminer quels aspects du patrimoine doivent être prioritaires en matière de protection et de préservation (Brabec et Chilton, 2015 ; cf. annexe 2 pour les questions clés qui guident la planification du

⁴ <http://wiki.resin.itti.com.pl/article/frequently-encountered-challenges/involving-stakeholders/>

processus d'inventaire du PCI).

La recherche d'informations générales auprès de la communauté et de ses parties prenantes constitue une excellente occasion d'entamer le dialogue avec elles. Ces informations peuvent inclure des documents sur l'histoire et les traditions du lieu, les politiques de conservation et de patrimoine, et les désignations patrimoniales (c'est-à-dire ce qui, selon elles, constitue le patrimoine matériel et immatériel de la communauté).

Une recherche bibliographique préliminaire peut être effectuée sur la région, son histoire et son patrimoine culturel. Différentes sources peuvent être utilisées : livres sur l'histoire du lieu, cartes historiques, sites web locaux, plans stratégiques, photographies, etc.

Il est toutefois recommandé d'organiser une série de réunions informelles avec les agents du groupe de travail mixte afin de leur expliquer la tâche à accomplir et de recueillir leurs commentaires sur leur vision des éléments patrimoniaux potentiels dans la région, en particulier en leur expliquant le concept de patrimoine culturel immatériel : ce qu'il est, à quoi il sert et son importance en tant qu'outil d'identité et de cohésion sociale (cf. Nebot-Gomez de Salazar et al., 2023). En outre, il est essentiel que le processus d'inventaire tienne compte à la fois des traditions et des artefacts tangibles liés au PCI qui ont une valeur pour l'adaptation au climat et favorisent les services écosystémiques. Ceux-ci peuvent englober des éléments infrastructurels et architecturaux contribuant à la régulation thermique, à la conservation de l'eau, à la protection contre la dessiccation et au soutien à la culture. Les éléments matériels du paysage rural, tels que les structures murales des fermes, l'architecture socio-spatiale des fermes et les zones traditionnelles fortifiées, en sont des exemples (par exemple, EC5 et EC7 du livrable D2.2 de GreenHeritage). De même, les espaces souterrains ou les zones creusées dans la roche, comme les moulins à huile, les caves et les grottes, fournissent des preuves tangibles des connaissances et des traditions, offrant des informations précieuses qui restent pertinentes en raison de leur nature durable et de leur résilience inhérente. Une promenade dans la région ou des méthodes de cartographie communautaire guidées par des experts et des habitants peuvent être utiles pour approfondir le sentiment d'appartenance à un lieu et comprendre comment les traditions peuvent être liées à des localités ou des ressources spécifiques.

Des réunions de brainstorming sous forme de groupes de discussion avec des résidents et des experts issus d'organisations de la société civile, d'institutions patrimoniales et de recherche peuvent permettre non seulement d'identifier le patrimoine culturel et naturel pertinent, mais aussi ses attributs et sa valeur.

Sur la base des informations recueillies, de leur analyse et de leur classification, une série de fiches techniques peut être préparée pour chaque élément présentant un potentiel patrimonial culturel. **La préparation des fiches d'inventaire pour un catalogue du PCI** peut être réalisée selon les critères de l'UNESCO, qui demandent aux participants de remplir la fiche lors des discussions de groupe ou en menant des entretiens spécifiques (UNESCO 2021, voir encadré 1).

ENCADRÉ 1. Fiche d'inventaire adaptée de l'UNESCO (2021)

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

- 1.1. Nom de l'élément utilisé par la communauté
- 1.2. Nom abrégé, descriptif
- 1.3. Groupes qui reconnaissent l'élément comme faisant partie de leur PCI
 - 1.2. Situation géographique

- 1.3. Brève description de l'élément
 - 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT**
 - 2.1. Éléments tangibles associés, le cas échéant (par exemple, lieux, ressources naturelles ou conditions matérielles)
 - 2.2. Éléments immatériels associés, le cas échéant (par exemple, connaissances, compétences)
 - 2.3. Modes et formes de transmission (par exemple, formation formelle, expositions, éducation informelle, pratiques saisonnières communautaires, etc.
 - 2.4. Pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément ou à ses aspects
 - 2.5. Langues, registres, niveaux de langue concernés
 - 2.6. Origine de l'élément selon la communauté
 - 3. INDIVIDUS, GROUPES ET ORGANISATIONS IMPLIQUÉS DANS L'ÉLÉMENT**
 - 3.1. Praticiens/interprètes (personnes qui connaissent la technique, le rituel, etc. et les exécutent) : rôles, sexe, statut social, catégorie professionnelle, etc.
 - 3.2. Autres détenteurs de la tradition (individus, groupes et leurs rôles)
 - 3.3. Organisations concernées (ONG et autres)
 - 3.4. Transmetteurs dépositaires (dépôts des manifestations physiques de l'élément ou transmissions orales)
 - 4. ÉTAT DE L'ÉLÉMENT**
 - 4.1. Menaces qui mettent en danger les biens matériels associés au PCI (y compris les défis climatiques, environnementaux et sociaux)
 - 4.2. Menaces qui mettent en danger la pratique, le cas échéant (y compris les défis climatiques, environnementaux et sociaux)
 - 4.3. Menaces qui mettent en danger la transmission, le cas échéant (y compris les défis climatiques, environnementaux et sociaux)
 - 4.4. Disponibilité des éléments matériels et des ressources associés
 - 4.5. Viabilité des éléments immatériels associés
 - 4.6. Mesures de sauvegarde appliquées ou mesures pouvant être appliquées
- PARTIE À REMPLIR À LA FIN DE L'INVENTAIRE PARTICIPATIF, LORSQUE LES VALEURS DU PATRIMOINE ET LES FICHES ASSOCIÉES ONT ÉTÉ CONSOLIDÉES*
- 5. COLLECTE DE DONNÉES/PRÉPARATION DES FICHES**
 - 5.1. Consentement des communautés, groupes ou individus qui devrait être requis pour la collecte de données relatives à l'élément
 - 5.2. Communautés, groupes et individus impliqués dans la préparation des fiches d'inventaire et dates et lieux de collecte des données
 - 5.3. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation des données
 - 5.4. Modalités de mise à jour des informations contenues dans l'inventaire.
 - 5.5. Date du consentement de la communauté à inclure le patrimoine dans un inventaire ou un document de politique générale.
 - 5.6. Références à la littérature, aux documents et aux archives.

Les entretiens avec des personnes directement impliquées dans la gestion et ayant une connaissance approfondie du PCI peuvent porter sur des aspects tels que les caractéristiques du patrimoine, les personnes ou groupes concernés et l'état de l'élément, en recueillant les connaissances existantes sous forme de livres, de documents, d'images, de preuves de traditions et de témoignages oraux.

Un exercice parallèle peut inclure des visites de sites ou la participation à la mise en œuvre du PCI.

Ensuite, **une discussion de groupe** rassemblant les différentes fiches d'inventaire qui ont été compilées peut être organisée afin de **déterminer l'importance de chaque élément pour sa communauté et au-delà**. Définir l'importance culturelle signifie déterminer si certaines

pratiques sont des sources d'identité importantes pour la communauté ou peuvent être importantes pour les générations futures ou les populations extérieures à la communauté, ce qui peut être difficile et controversé. Le débat sur l'importance et la valeur culturelles des éléments du PCI devrait éviter tout classement ou hiérarchisation. Elle devrait plutôt se concentrer sur la délimitation de la portée de ces éléments, en orientant la conversation vers la définition de leur valeur tant au sein de la communauté concernée qu'au-delà. Cela permettra de définir des approches internes, externes et collaboratives de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine dans le cas où la méthodologie serait appliquée à un niveau micro et local. Les niveaux d'importance ainsi que les exemples présentés dans le tableau 3 peuvent être utilisés pour structurer les questions de discussion ou trouver des preuves de leur importance au-delà de la communauté.

Tableau 3. Échelles d'importance du PCI accompagnées de descriptions et d'exemples pour faciliter la discussion

Échelle d'importance	Description	Exemples
1 Local	Valeur considérable dans un contexte local, potentiellement reconnue par les habitants comme faisant partie de leur patrimoine	- Le PCI est mentionné comme patrimoine culturel dans les politiques/plans locaux, les activités de promotion culturelle, la communication touristique - Le PCI fait l'objet d'événements et d'organisations communautaires dédiés
2 Régional	Valeur considérable dans un contexte régional, souvent reconnu par une désignation régionale/ou locale comme patrimoine culturel	- Le PCI est inscrit par le biais de déclarations de l'autorité régionale compétente - Le PCI occupe une place importante dans les médias régionaux, la communication touristique ou les politiques de sauvegarde - Le PCI fait l'objet d'événements dédiés ayant une résonance régionale et/ou d'organisations régionales consacrées à sa promotion et à sa sauvegarde
3 National	Valeur particulière dans le contexte national, souvent reconnue par la communauté nationale et/ou régionale comme patrimoine culturel	- Le PCI est inscrit au patrimoine par le biais d'une déclaration de l'autorité nationale compétente - Le PCI occupe une place importante dans la communication touristique régionale ou les politiques nationales de sauvegarde - Le PIC organise des événements et dispose d'organisations ou d'études nationales dédiées à la promotion ou à la sauvegarde de l'élément.

4 International	Valeur extraordinaire et unique dans un contexte international, généralement reconnue par des organisations nationales et/ou internationales comme patrimoine culturel	• Le PCI est reconnu par l'UNESCO ou a été proposé par l'autorité nationale compétente pour être reconnu par l'UNESCO • Le PIC bénéficie d'une reconnaissance mondiale, notamment en occupant une place importante dans la communication touristique, les politiques de conservation et culturelles et la recherche dans différents pays • Le PIC est ciblé par des ONG nationales dans différents pays
-----------------	--	---

4.2. Évaluation des risques, des vulnérabilités et de la capacité d'adaptation

La création d'un plan de sauvegarde et d'adaptation pour le PCI doit s'appuyer sur des preuves et des informations solides concernant les risques et les vulnérabilités. Cela implique notamment d'identifier les informations existantes concernant les effets réels et prévus liés au changement climatique, les activités d'adaptation en cours et les exemples de bonnes pratiques à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone géographique concernée.

Pour cette étape, il est recommandé **d'organiser une série d'ateliers avec des parties prenantes hétérogènes**, car celles-ci peuvent apporter d'immenses avantages à l'évaluation sociale du PCI et des risques, vulnérabilités et même opportunités associés à tirer parti pour la sauvegarde. Les ateliers peuvent être utiles pour réunir des personnes ayant des connaissances différentes afin de produire des évaluations et des analyses d'options de manière collaborative.

Pour cette tâche, la « **méthode de la chaîne d'impact** » (Frietzche et al., 2014 ; Zebisch et al., 2021) peut s'avérer un outil précieux. Largement utilisée dans les évaluations des risques climatiques, elle constitue un instrument efficace pour communiquer les risques climatiques et les relations de cause à effet complexes, ainsi que pour identifier et suivre les options d'adaptation (Zebisch et al., 2021).

La structure de la chaîne d'impact représente la chaîne de cause à effet conduisant au risque d'impacts du changement climatique, à savoir le risque de conséquences ou d'impacts spécifiques pouvant nuire à un système (voir figure 4). Par exemple, le risque de pénurie d'eau pour les petits exploitants agricoles en raison des impacts climatiques.

Conformément à la définition du risque donnée par le GIEC-AR5, **le risque** résulte de l'interaction entre la vulnérabilité, l'exposition et le danger (GIEC, 2014b).

Le danger est la survenue potentielle d'un événement physique, d'une tendance ou d'un impact naturel ou d'origine humaine susceptible de causer des pertes, des dommages ou une dégradation dans un système socio-écologique donné ou une partie de celui-ci. Un danger peut être un événement climatique – qu'il soit rapide, comme une forte tempête de pluie, ou lent, comme l'augmentation de la température moyenne – ou sa conséquence et son impact directs (par exemple, une inondation).

L'exposition définit la présence de personnes, d'espèces ou d'écosystèmes, de services environnementaux, d'infrastructures, d'actifs économiques, sociaux ou culturels dans des lieux susceptibles d'être affectés négativement. Elle est liée aux éléments à risque et son degré peut être exprimé en termes absolus (par exemple, la densité de population).

La **vulnérabilité** fait référence à la prédisposition à subir des effets négatifs et résulte de l'interaction entre la sensibilité aux dommages et la capacité à y faire face et à s'y adapter. La **sensibilité** est déterminée par les facteurs systémiques qui influent directement sur les conséquences d'un aléa et peut inclure des caractéristiques physiques – par exemple, le type d'écosystème, le taux d'érosion des sols, mais aussi des caractéristiques de gestion anthropique telles que l'existence et la qualité des digues, des terrasses, des systèmes d'irrigation – et des facteurs sociaux, économiques et culturels, notamment la densité de population ou le type d'activités socio-économiques.

La **capacité** décrit l'aptitude des communautés et des sociétés à se préparer et à réagir aux impacts actuels et futurs. Elle comprend : (a) la capacité d'adaptation, à savoir la capacité des personnes, des institutions et des organisations à utiliser les ressources et les capacités disponibles (par exemple, financières, techniques, humaines) pour faire face, gérer et surmonter les conditions négatives à court et moyen terme ; (b) la capacité d'adaptation, c'est-à-dire la capacité d'une société ou d'un groupe social à s'adapter activement ou à modérer les dommages potentiels, à tirer parti des opportunités ou à faire face aux conséquences. La capacité d'adaptation est déterminée par des facteurs tels que l'économie, la gouvernance, les connaissances et les options d'adaptation disponibles, et elle atténue l'effet de l'impact potentiel, c'est-à-dire les conséquences allant des impacts physiques directs des aléas aux conséquences sociales indirectes qui conduisent finalement à un risque.

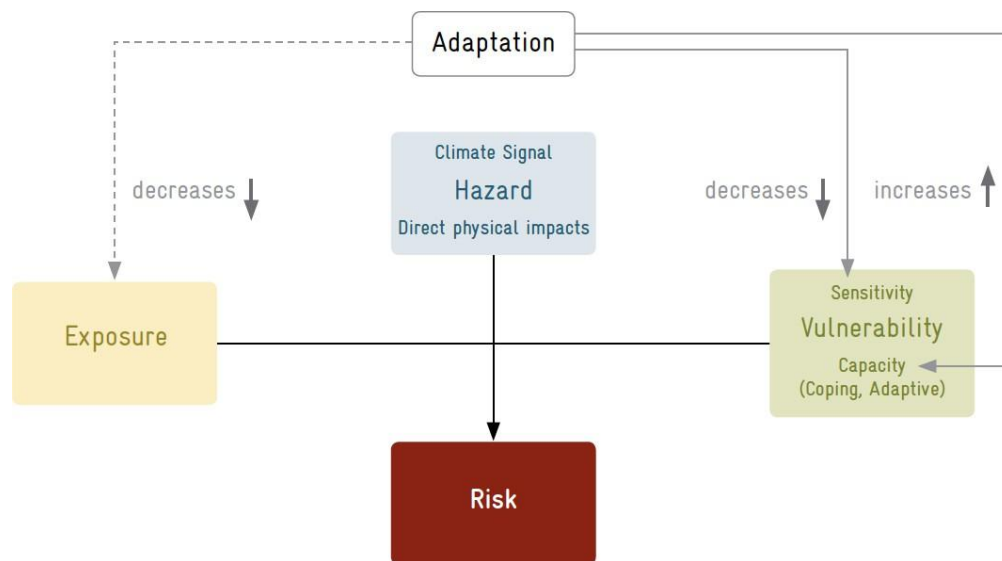


Figure 4. Composition du risque (Zebisch et al., 2017, p. 19). L'adaptation peut réduire les risques en diminuant la vulnérabilité (en augmentant la capacité et en diminuant la sensibilité) et, dans une certaine mesure, l'exposition

Conformément au manuel sur la vulnérabilité et à son supplément (Frietzche et al., 2014, Zebisch et al., 2017), la méthode de la chaîne d'impacts fournit un cadre opérationnel pour évaluer les risques climatiques sur la base d'un ensemble de chaînes d'impacts et d'indicateurs élaborés conjointement avec les parties prenantes. Elle permet d'intégrer différentes sources de données telles que des mesures, des modèles et des évaluations basées sur l'expertise et la participation.

Elle comprend huit étapes et l'un de ses éléments clés est la participation de parties prenantes

disposant de connaissances et d'informations contextuelles variées (Menk et al., 2022). Les méthodes participatives sont préconisées à toutes les étapes afin d'inclure la pluralité des points de vue, de valider les résultats et de garantir l'appropriation de l'évaluation. Néanmoins, l'engagement varie généralement selon les étapes (voir tableau 4).

Tableau 4. Les huit étapes de la méthode de la chaîne d'impact : objectif et niveau de participation

Approche	Étape	Objectif
Fortement participative, y compris la participation active des parties prenantes	1. Préparation de l'évaluation des risques	Évaluation conjointe de la situation initiale, définition des objectifs, du thème et de la portée. Estimation des ressources nécessaires.
	2. Développer des chaînes d'impact	Explorer conjointement les impacts et définir les relations de cause à effet
	3. Identification et sélection des indicateurs	Identification et sélection conjointes des indicateurs pour quantifier les facteurs de risque
Quantification potentiellement très opérationnelle et fondée sur les données des indicateurs et des risques	4. Acquisition et gestion des données	Acquérir, examiner et préparer les données et les relier aux indicateurs choisis
	5. Normalisation des données relatives aux indicateurs	Transfert et interprétation des données
	6. Pondération et agrégation des indicateurs	Attribuer des pondérations et agréger les composantes de risque
	7. Agrégation des composantes du risque en un risque	Regrouper les composantes du risque en un indicateur de risque composite
Fortement participatif, avec la participation active des parties prenantes	8. Présentation des résultats de l'évaluation des risques	Résumer et présenter les résultats

4.2.1. Préparation de l'évaluation des risques

L'objectif de la première étape est de définir la portée de l'évaluation des risques, y compris son objectif ou les résultats attendus (par exemple, l'élaboration d'un plan d'adaptation municipal ou d'un plan de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel), les risques liés au climat et les facteurs non climatiques à évaluer, l'existence d'études et de connaissances ainsi que la disponibilité des ressources (ressources humaines et financières, calendrier) et le groupe cible ou l'élément de l'évaluation (le bien matériel du PCI, les personnes qui le mettent en œuvre, etc.).

Il est fortement recommandé d'organiser **un atelier de cadrage** pour lancer le processus et décider des éléments, des échelles spatiales et temporelles à prendre en compte, ainsi que de l'approche méthodologique.

Avant l'atelier, demander aux parties prenantes des informations et des documents de référence constitue un bon point de départ pour recueillir des données et des informations sur les prévisions météorologiques et climatiques observées, ou sur les risques naturels et les dynamiques sociales qui peuvent constituer une menace pour le PCI.

Avant toute autre démarche, les informations recueillies au cours du processus d'inventaire doivent être synthétisées et mises à disposition, notamment les informations sur les biens matériels concernés, leur contexte social général et les menaces multiples qui pèsent sur eux. La synthèse et l'évaluation de toutes les informations et **connaissances acquises grâce aux fiches d'inventaire serviront de base à l'atelier**. Un premier aperçu général permettra de lancer le processus et d'élaborer des arguments en faveur de l'adaptation, tout en fournissant une base pour une analyse plus approfondie à un stade ultérieur.

En outre, cela contribuera à favoriser la discussion sur les aspects pertinents pour la politique d'adaptation, tels que les objectifs, les secteurs prioritaires, les éléments vulnérables, etc.

Néanmoins, l'atelier générera lui-même de nouvelles informations qui devront être documentées et évaluées dans le cadre d'un processus continu de réexamen des connaissances de base, à mesure que les connaissances sur les biens patrimoniaux et les risques multiples progressent.

4.2.2. Développement de chaînes d'impact concernant les risques liés au patrimoine culturel immatériel

Le risque global pour le PIC et sa communauté doit être subdivisé en plusieurs risques significatifs avec des chaînes d'impact spécifiques. La chaîne d'impact est composée de différents éléments de risque, notamment le danger, la vulnérabilité et l'exposition, ainsi que leurs sous-éléments sous-jacents (voir figure 5). Si la chaîne d'impact doit s'appuyer sur les connaissances scientifiques existantes, elle peut également être élaborée en collaboration avec des experts et des représentants des principales parties prenantes des actifs et de la communauté concernés afin de s'adapter aux caractéristiques concrètes du contexte.

À titre d'exemple, en cas de faibles précipitations (danger), de faible efficacité des systèmes ou des pratiques d'irrigation (vulnérabilité) et d'un nombre élevé d'agriculteurs ou de cultures gourmandes en eau (exposition), le risque d'insuffisance de l'approvisionnement en eau pour les cultures est déterminé par des facteurs liés aux composantes du risque et de la vulnérabilité et doit donc être considéré comme un impact intermédiaire.

Il convient de noter que les **impacts intermédiaires** ne sont pas une composante du risque, mais des outils auxiliaires permettant de comprendre la chaîne de cause à effet menant au risque, car ils sont fonction des composantes du danger et de la vulnérabilité.

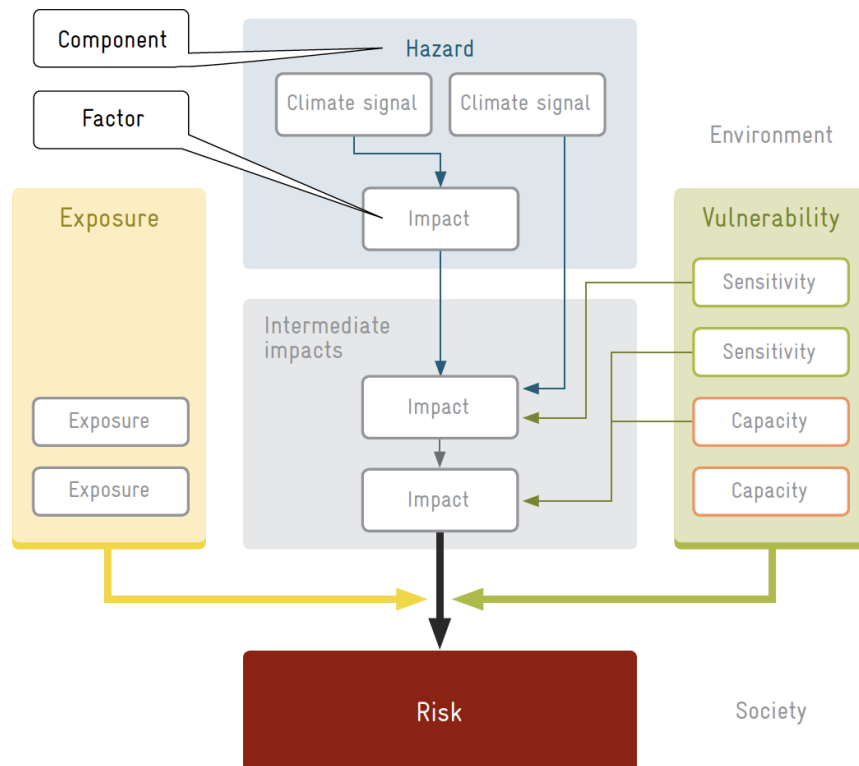


Figure 5. Structure de la chaîne d'impacts (Zebinsch et al., 2017, p. 28)

Dans un premier temps, il est nécessaire d'identifier les impacts et les risques climatiques.

En ce qui concerne les impacts du changement climatique et le PCI, l'évaluation peut commencer par **un examen et une réflexion sur les facteurs climatiques et leurs impacts**, y compris les changements observés dans ces facteurs et leurs impacts, afin de déterminer les dangers et les impacts intermédiaires. Il est conseillé de se reporter à l'annexe 3 pour une compilation des facteurs climatiques et de leurs impacts correspondants constituant des dangers pour les biens patrimoniaux matériels. Pour l'identification, une **première liste doit être créée, puis une réflexion avec les parties prenantes doit être envisagée afin d'étendre, d'approfondir et de compléter** la liste des dangers pouvant être associés aux éléments matériels et immatériels du PCI.

Les facteurs climatiques identifiés par les experts comme pertinents pour le lieu où les éléments tangibles associés au PCI peuvent être consignés afin d'indiquer de manière descriptive comment ces facteurs ont évolué dans un passé récent (tendances climatiques observées) et/ou comment ils devraient évoluer à l'avenir (tendances climatiques prévues).

Par la suite (ou si les données ou l'expertise ne sont pas suffisantes à ce stade), il est possible de s'appuyer sur les connaissances des parties prenantes concernant le système en question. Les questions suivantes peuvent être utilisées pour consigner les impacts observés :

- Comment les phénomènes météorologiques et les événements extrêmes ont-ils affecté le PCI, notamment en termes de dommages ou de détérioration des biens matériels ou de perturbation de la mise en œuvre et de la transmission du PCI ?
- Avez-vous observé de nouvelles tendances ou des événements récents au cours de la dernière décennie ?

- Quels impacts avez-vous observés en conséquence, notamment sur le plan social, économique ou culturel ?

Cela peut aider à mettre en commun divers systèmes de connaissances et expériences sur le lieu et à créer une base commune pour les discussions, aidant ainsi les communautés concernées à mieux comprendre les risques auxquels elles sont confrontées et comment elles pourraient être affectées par les effets du changement climatique à plus long terme si les risques s'intensifient. Du point de vue d'un animateur d'atelier, commencer par les contributions des participants permet de briser la glace et les motive à travailler ensemble de manière proactive.

Si, au cours de l'évaluation, plusieurs thèmes ou secteurs sont abordés, ils doivent être examinés séparément (par exemple, les cultures en tant qu'actif tangible et la sécurité humaine pour sa mise en œuvre). À partir d'un large éventail d'impacts climatiques potentiels sur une zone ou un système donné, **les impacts et les risques doivent être regroupés et classés par ordre de priorité**. Cela peut se faire de manière participative en utilisant des techniques standard de modération par tableau d'affichage (André et al., 2023 ; Zebisch et al., 2021). La question clé concerne les problèmes qui affectent le plus le PCI. Chaque participant à l'atelier peut se voir attribuer un certain nombre de votes (par exemple, sous forme d'autocollants ou de post-it) pour indiquer les impacts et les risques qui revêtent le plus d'importance à ses yeux. Une fois que les impacts et les risques ont été regroupés en groupes prioritaires, il est essentiel d'identifier un ou plusieurs impacts et risques sur lesquels concentrer l'évaluation. À ce stade, il est crucial de **déterminer le danger et les impacts intermédiaires**, à savoir quels dangers liés au climat (y compris les événements soudains ou les tendances à évolution lente) et leurs impacts présentent un risque pour le système soumis à l'évaluation, et quels impacts intermédiaires relient le danger au risque.

Une question directrice pourrait être « quels sont les principaux facteurs contribuant au risque identifié ? ». Pour distinguer les dangers des impacts intermédiaires, une règle générale veut que les facteurs influencés à la fois par le danger et la vulnérabilité soient traités comme des impacts intermédiaires (voir figure 6). Les facteurs de danger et les impacts intermédiaires constituent la base permettant **de déterminer la vulnérabilité, à savoir les attributs du système qui contribuent au risque**. Ceux-ci doivent représenter les aspects de sensibilité et de capacité qui, si possible, doivent être liés aux impacts intermédiaires. En ce qui concerne la **sensibilité**, une question directrice pourrait être : « Quels attributs rendent le système vulnérable aux impacts négatifs du ou des dangers identifiés ? ». Les attributs peuvent être liés aux aspects physiques et socio-économiques ou culturels (voir figure 6). Lorsqu'on examine les **facteurs de capacité**, la question clé est la suivante : « Quelles sont les capacités dont dispose ou dont manque actuellement le système sociétal pour réduire le risque, tant aujourd'hui qu'à l'avenir ? ». Il est impératif d'approfondir les facteurs qui influencent la capacité à faire face à la situation défavorable actuelle ou à s'adapter à celles à venir. Selon Zebisch et al. (2017), quatre dimensions de l'adaptabilité

La capacité peut être explorée : les connaissances, les technologies, les ressources économiques disponibles ou manquantes pour soutenir, renforcer ou mettre en œuvre les efforts d'adaptation, ainsi que les environnements institutionnels qui contribuent à cette capacité.

Ensuite, il est nécessaire de **déterminer l'exposition**. Pour ce faire, on peut demander aux participants quels sont les facteurs qui déterminent l'exposition et quels sont les éléments (tangibles ou intangibles) caractérisant le PCI qui sont les plus exposés. Pour distinguer

l'exposition du sous-facteur de sensibilité, vous devez préciser l'élément exposé (par exemple, les poissons, les murs en pierres sèches, les cultures) et mesurer son exposition (par exemple, la densité de la population de poissons, le nombre d'hectares de terres couvertes par des murs ou cultivées).

Les chaînes d'impact offrent non seulement une compréhension exploitable des risques, mais stimulent également une réflexion initiale sur les mesures d'adaptation potentielles. Il est fortement recommandé de prendre note de toute mesure proposée lors de l'identification des facteurs de vulnérabilité ou même de stimuler une réflexion initiale, avec des questions telles que : comment peut-on mieux traiter la sensibilité et renforcer les capacités pour atténuer les impacts ?

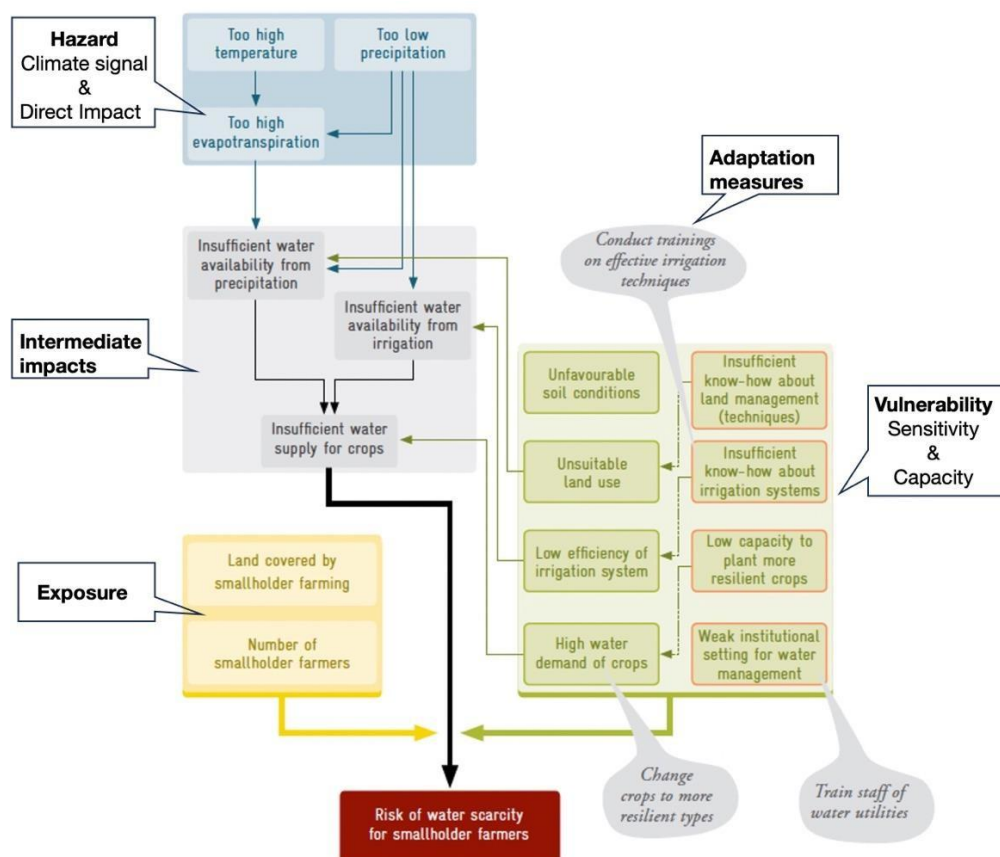


Figure 6. Exemple d'une chaîne d'impacts complète. Figure adaptée de : Zebinsch et al. (2017)

4.2.3. Identification et sélection d'indicateurs/facteurs pour l'évaluation des risques

Pour toutes les composantes de risque pertinentes identifiées à l'étape précédente, un **processus délibératif itératif qui tient compte des connaissances scientifiques et locales** est le mieux à même de fournir des indicateurs ou des facteurs potentiels pour une évaluation qualitative.

Si, dans de nombreux cas, il est possible d'identifier des indicateurs appropriés pour les différentes composantes, il est important de reconnaître que toutes les composantes du risque ne peuvent pas être évaluées à l'aide des données et des modèles existants. En fonction de la portée et de la disponibilité des ressources et des données, **la méthode de la chaîne d'impact**

pourrait utiliser des données quantitatives et/ou qualitatives pour évaluer les composantes du risque, et impliquer une approche entièrement quantitative, entièrement qualitative ou semi-quantitative.

En cas de disponibilité limitée des données et de l'expertise pertinente, il est recommandé de conserver le facteur et d'envisager l'utilisation d'un indicateur de substitution ou de s'appuyer sur des évaluations d'experts dans les étapes suivantes. De plus, les approches purement fondées sur les données ne peuvent couvrir que partiellement la vulnérabilité et négligent des aspects importants de la sensibilité et de la capacité.

Des exemples d'indicateurs ou de facteurs d'évaluation sont fournis dans le tableau 5, en prenant comme exemple le cas des terres agricoles en terrasses avec des murs en pierres sèches. Si l'on considère que le « déchaussement des terrasses » est le principal risque, celui-ci est influencé par les fortes précipitations (signal climatique) qui peuvent provoquer des inondations (impact direct) et affecter l'érosion considérée comme l'impact intermédiaire. Cela est particulièrement pertinent pour les murs en pierres sèches non entretenus (exposition) qui sont situés sur des terres à haut risque d'érosion (sensibilité), en raison du faible nombre de ressources humaines et de connaissances consacrées à l'entretien (capacité).

Tableau 5. Exemples de facteurs de risque et d'indicateurs pour le cas des murs en pierres sèches

Composante du risque	Facteur	Indicateurs possibles
Danger (signal climatique)	Épisodes de fortes précipitations	Nombre de jours par an avec des précipitations supérieures à 20 mm
Risque (impact direct)	Inondations	Nombre d'inondations par an
Vulnérabilité (sensibilité)	Terres sujettes à l'érosion	Pourcentage de terres en terrasses présentant un risque élevé d'érosion
Vulnérabilité (Capacité)	Capacité d'entretien	Nombre d'opérateurs qualifiés pour la construction en pierres sèches Entretien des murs par hectare de terrasses
Exposition	Non entretenu en terrasses pentes	Hectares de terrasses abandonnées/non entretenues en terrasses

4.2.4. Sources et acquisition des données

Les sources de données et les méthodes de collecte des données pour les indicateurs

dépendent de leur disponibilité et des caractéristiques de l'évaluation, telles que son ampleur et ses ressources. Le tableau 6 fournit quelques exemples de types de données ou d'indicateurs, ainsi que des sources de données potentielles pour différentes composantes du risque. Dans un premier temps, l'accent est mis sur la collecte de données et l'élaboration **d'indicateurs pour les dangers**, y compris des informations sur les tendances et les projections climatiques (signaux) ou les événements locaux (impacts directs).

En fonction du secteur, l'actif ou le segment de la société concerné, les indicateurs d'exposition peuvent être dérivés de différentes sources de données, notamment les données démographiques, les modes d'utilisation des sols et d'autres secteurs socio-économiques pertinents. En règle générale, les indicateurs utiles pour l'exposition sont les chiffres, les densités ou les proportions.

Tableau 6. Exemples de catégories de données et de sources potentielles pour les différentes composantes du risque

Composante	Exemples de catégories de données / Indicateur	Sources de données potentielles
Danger (signal)	Tendances climatiques (par exemple, température, précipitations, etc.)	• Pages pays Climate-ADAPT • Plans d'adaptation au changement climatique • Agences/organisations météorologiques • Service COPERNICUS sur le changement climatique
	Projections climatiques	• Expérience coordonnée de réduction d'échelle climatique régionale (CORDEX)
Risques (impacts directs)	Phénomènes météorologiques extrêmes et impacts associés	• Plans d'adaptation au changement climatique • Littérature scientifique • Autorités chargées de la protection civile / gestion des catastrophes • Agences environnementales
Exposition	Utilisation/couverture des sols	• Service de surveillance des terres COPERNICUS
	Densité et emplacement des infrastructures et des actifs	• Autorités chargées de l'urbanisme
	Densité de population	• Données du recensement

Vulnérabilité (sensibilité)	Démographie (âge, éducation, revenu)	• Données WorldPop • Instituts nationaux/régionaux de statistique • Autorités chargées de l'urbanisme
	Utilisation/couverture des sols et état des ressources (par exemple, taux d'érosion, rétention d'eau)	• Service de surveillance des terres COPERNICUS • Recensements et enquêtes réalisés par les agences environnementales et les ministères (par exemple, agriculture, forêts, eau)
	Données socio-économiques (par exemple, revenus, emploi, diversification économique)	• Recensements des instituts de statistiques nationaux/régionaux ou de l'UE (par exemple, EUROSTAT) • Enquêtes des ministères de l'Économie • Banque européenne d'investissement
Vulnérabilité (capacité)	Ressources économiques	• Instituts nationaux/régionaux de statistique • Bases de données municipales • Sites web des administrations locales
	Gouvernance et institutions (par exemple, politiques spécifiques, personnel, cadre institutionnel)	• Recensements des bureaux de statistiques • Bases de données municipales • Sites web des administrations locales
	Connaissances et technologies (par exemple, organismes de R&I, numérisation)	• Données Eurostat sur la recherche et l'innovation • Recensements des instituts de statistique • Bases de données régionales/municipales (par exemple, registres des ONG, organismes éducatifs)

Pour les indicateurs de vulnérabilité (sensibilité et capacité), les méthodes ascendantes peuvent constituer une approche alternative utilisant les connaissances locales pour traiter ou développer indicateurs, en particulier au niveau local où les données statistiques détaillées sont rarement couvertes. En veillant à sélectionner des experts et des parties prenantes diversifiés, il est possible d'obtenir des résultats significatifs. Cette approche permet aux connaissances locales et scientifiques de compléter, voire parfois de remplacer, les enquêtes (Fritzsche et al.,

2015). Les évaluations qualitatives sont précieuses dans les situations où les données quantitatives ou les ressources techniques sont limitées. Elles permettent également d'aborder des questions auxquelles les mesures quantitatives ne peuvent pas répondre, notamment les faiblesses institutionnelles, le manque de savoir-faire ou l'absence de personnel et de politiques dédiés. Pour une évaluation qualitative ou quali-quantitative, une feuille ou un tableau contenant des questions guides permettant d'évaluer les composantes du risque peut être utilisé pour impliquer les parties prenantes dans la délibération et recueillir leurs commentaires sur les composantes et les indicateurs associés (cf. tableau 7).

Tableau 7. Feuille ou tableau pour stimuler la délibération et recueillir des commentaires pour l'évaluation qualitative ou semi-quantitative des risques (exemple de défaillance d'une terrasse)

Évaluation qualitative/semi-quantitative des risques		
Quel risque affecte le système ?		
Défaillance de la terrasse		
Danger	Signaux climatiques (événements/tendances dangereux affectant le système)	Signaux (événements/tendances dangereux affectant le système)
	Précipitations abondantes (n jours/an > 20 mm)	Inondations causées par des torrents
Impacts intermédiaires	Impacts intermédiaires reliant le danger au risque	
	Érosion et mouvements de masse (coulées de boue, débris, glissements de terrain)	
Exposition	Éléments exposés	Mesure de l'élément exposé
	- Terrasses non entretenues - Habitations humaines à proximité des terrasses	- Hectares de terres/terrasses abandonnées - Population vivant à proximité de terrasses non entretenues
Sensibilité	Attributs rendant le système vulnérable aux impacts négatifs des risques	
	- Instabilité hydrogéologique/conditions de sol défavorables - Efficacité des systèmes de drainage de l'eau	
Capacité	Capacités et ressources manquantes ou disponibles pour réduire le risque dès maintenant ou à l'avenir	

	Manquantes • Politiques spécifiques • Main-d'œuvre qualifiée	Disponible • Initiatives de formation • Ressources dédiées • Coopération institutionnelle • Sensibilisation • Initiatives/organisations locales pertinentes (associations, bénévoles)
--	--	--

4.2.5. Traitement des données

Cette phase peut être très opérationnelle et concerner la quantification des indicateurs et des risques à partir des **données**, à travers les étapes de **normalisation, de pondération et d'agrégation des données** (étapes 5 à 7 de la chaîne d'impact). Pour un aperçu détaillé et des conseils opérationnels, il est recommandé de se référer à Fritzsche et al. (2014) et Zebisch et al. (2017).

Dans le cadre d'une évaluation purement qualitative des risques, la délibération entre les experts, les parties prenantes et la communauté ICH peut être utilisée pour évaluer de manière participative les facteurs associés à chaque composante du risque. Ce processus peut être facilité à l'aide du cadre présenté dans le tableau 7 afin de stimuler la délibération et à l'aide d'un système de notation à 5 points, allant de « très faible » à « très élevé », pour évaluer chaque facteur identifié (cf. annexe 4). Afin d'obtenir une évaluation complète de chaque composante du risque, la valeur de chaque facteur peut être agrégée en calculant leur moyenne (exemple fourni dans le tableau 8 pour la rupture d'une terrasse). L'utilisation d'une méthode délibérative et participative dans l'évaluation introduit de la transparence dans le processus, ce qui peut accroître l'acceptation des résultats de l'évaluation et des implications qui en découlent pour l'action.

Tableau 8. Exemple d'évaluation qualitative participative (exemple de rupture de terrasse)

Évaluation qualitative du risque d'effondrement des terrasses	
Danger	Degré de danger – Élevé
	Précipitations plus fréquentes et plus abondantes attendues (élevé), nombre modéré d'inondations dues à des torrents attendues (modéré), et taux d'érosion et mouvements de masse élevés attendus (élevé)
Exposition	Degré d'exposition – Modéré
	Quantité importante de terres non cultivées et de terrasses mal entretenues (élevée), peu de terrasses à proximité de cours d'eau torrentiels (faible)

Sensibilité	Degré de sensibilité – Élevé
	Niveau prononcé d'instabilité hydrogéologique et conditions de sol défavorables (très élevé), avec des systèmes de drainage de l'eau modérément efficaces en place (modéré)
Capacité	Capacité d'adaptation - Élevée
	Disponibilité limitée de main-d'œuvre qualifiée, mais initiatives de formation et ressources dédiées mises en place pour la maintenance (modérée) ; niveau élevé de sensibilisation au risque parmi le public, ainsi que des initiatives et organisations locales (élevé) ; absence de politiques dédiées, mais coopération importante entre les autorités institutionnelles et processus de planification établis en place (très élevé)

Le résultat final de cette étape est une évaluation de chaque composante et sous-composante du risque (c'est-à-dire le danger et l'exposition, la sensibilité et la capacité) qui peuvent être combinées pour **former des valeurs composites pour chaque composante du risque et le risque global**. Les matrices d'évaluation fournies à l'annexe 4 peuvent être consultées pour déterminer l'importance et la gravité du risque en tant que résultat.

4.2.6. Présentation des résultats

Les résultats de l'évaluation des risques peuvent être présentés de différentes manières. Notamment, un **rapport d'évaluation des risques** peut être élaboré avec les **résultats et une explication détaillée de l'ensemble du processus**. Celui-ci peut inclure le contexte dans lequel l'évaluation a été menée, les objectifs, les institutions et les principales parties prenantes impliquées, ainsi que la méthodologie adoptée (par exemple, les critères de sélection des parties prenantes et des experts, le nombre et la typologie des experts, la procédure de pondération utilisée, etc. Les résultats peuvent être présentés spatialement à l'aide de cartes, dans le cas où une évaluation spatiale a été réalisée, ou à l'aide de données tabulaires, illustrées par des diagrammes en toile d'araignée ou des moyens similaires. Idéalement, ces résultats devraient être complétés par les résultats de l'évaluation qualitative résultant de discussions, d'entretiens, etc., qui ne peuvent être représentés par des indicateurs quantitatifs.

4.3. Identification des options d'adaptation et de sauvegarde⁵

Il est essentiel d'élaborer un plan d'action détaillé décrivant les mesures d'adaptation et de sauvegarde spécifiques, ainsi que leur calendrier et les parties responsables. Pour élaborer ce plan, il est impératif d'identifier une série d'options potentielles capables de relever les défis climatiques et sociaux précédemment identifiés qui menacent le patrimoine culturel immatériel.

⁵ La préservation du PCI peut être abordée de deux manières distinctes. Premièrement, elle implique des mesures prises par des spécialistes (par exemple, dans le domaine du patrimoine culturel ou des sciences de la conservation) qui se concentrent principalement sur la conservation des éléments matériels associés au PCI. Deuxièmement, elle englobe le désir de la communauté elle-même de sauvegarder les expressions culturelles immatérielles, même lorsque cela entraîne des modifications des supports matériels correspondants. Dans le cadre de cette méthodologie, l'objectif concernant le PCI est d'adopter une approche de conservation qui intègre ces deux perspectives. Cela dépend de la condition que l'intérêt scientifique ou de conservation du bien matériel s'aligne harmonieusement avec les intérêts de la communauté.

4.3.1. Créer un catalogue d'options pertinentes

Après avoir identifié les risques climatiques et les défis sociaux grâce à l'inventaire du PCI et à l'évaluation des risques climatiques, l'identification des mesures d'adaptation peut être guidée par la reconnaissance des opportunités disponibles à exploiter. Cela peut se faire en engageant les parties prenantes dans une **discussion afin de déterminer les opportunités spécifiques et les programmes préexistants à exploiter**. Une telle discussion peut être organisée pendant l'événement afin de présenter les résultats de l'évaluation. La sauvegarde de certains éléments du PCI peut s'aligner sur les programmes politiques existants (y compris l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique) ou sur des initiatives défendues par des individus et des organisations communautaires.

Par exemple, certains éléments de la diversité biologique qui offrent des solutions potentiellement résilientes au changement climatique et des services écosystémiques suscitent un regain d'intérêt politique et bénéficient de nouveaux financements, notamment pour soutenir la recherche scientifique et l'innovation. Ces opportunités doivent être identifiées et discutées en amont de la définition de mesures spécifiques.

Ils peuvent englober toute une gamme d'approches, notamment des efforts visant à renforcer la capacité d'adaptation (tels que la recherche et la création de connaissances sur le PCI, ou la mise en place de cadres institutionnels et communautaires favorables). Cela inclut les systèmes de gestion et de transmission du PCI dirigés par la communauté et bénéficiant à celle-ci, ainsi que les politiques de conservation. Dans tous les cas, la première étape consiste à dresser un catalogue complet de mesures adaptées au contexte spécifique, qui peuvent ensuite être évaluées et sélectionnées en vue de leur mise en œuvre.

En général, ces mesures peuvent viser à : (a) accepter les impacts ou les menaces du changement climatique sur le PCI et supporter les pertes résultant des risques (par exemple, numériser une pratique vivante qui ne pourrait plus être exercée) ; (b) compenser les pertes, en évitant ou en réduisant l'exposition et/ou la sensibilité aux risques climatiques ; (c) exploiter de nouvelles opportunités, telles que la modification des pratiques afin de tirer parti de l'évolution du climat et du contexte socio-économique (par exemple, déplacer les cultures vers des endroits bénéficiant de meilleures conditions climatiques).

En ce qui concerne les mesures d'adaptation, celles-ci peuvent aller de :

- **Mesures d'adaptation douces**, notamment managériales (par exemple, horaires flexibles pour les travaux agricoles pendant les vagues de chaleur), stratégiques (par exemple, mise en place de nouveaux mécanismes de financement, de recherches ou d'activités basées sur de nouvelles lois et politiques) ou temporaires (introduction de restrictions saisonnières pour la chasse et la pêche, ou interdiction d'activités spécifiques en fonction des conditions météorologiques).
- **Des mesures techniques/grises**, comprenant par exemple la mise en œuvre de l'agriculture de précision ou l'introduction de cultures résistantes à l'eau.
- **Des mesures écologiques/vertes**, telles que la mise en œuvre ou l'extension d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux de ruissellement et la réduction des risques hydrogéologiques, par exemple des terrasses avec des murs en pierres sèches (cf. également le tableau 2).

Les autorités compétentes et les communautés peuvent également décider de se concentrer sur **le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience**, en développant la capacité

des personnes, des autorités et de certains secteurs à répondre efficacement aux risques multiformes induits par les changements sociaux et environnementaux.

Cela comprend les mesures relatives à la participation à des projets de recherche ou à l'accès aux résultats, au suivi des données et des sources d'information, à la sensibilisation par des activités d'éducation et de formation, ou à la création de cadres institutionnels favorables, tels que la modification des normes, de la réglementation, des mécanismes de financement ou l'élaboration de politiques, de plans et de stratégies adaptés.

En termes de mesures de sauvegarde, elles englobent généralement :

- **Recherche** : impliquant le développement ou le soutien d'activités de recherche en collaboration avec les détenteurs et les praticiens du PCI. Cela peut inclure des études comparatives des expressions du PCI dans différents contextes, pouvant déboucher sur des partenariats, des échanges de connaissances ou des efforts collectifs de sauvegarde.
- **Documentation** : elle englobe le catalogage et la numérisation des expressions du PCI avec le consentement de la communauté, ainsi que la création d'archives et de ressources de gestion documentaire adaptées à ces expressions.
- **Conservation** : analyse de l'état de conservation des biens matériels liés à la tradition vivante et élaboration de réponses personnalisées telles que des politiques de conservation ou des approches de gestion visant à préserver les caractéristiques distinctives du PCI.
- **Diffusion et promotion** : comprend l'élaboration de campagnes de sensibilisation, d'initiatives locales d'éducation et de formation, de festivals et de célébrations communautaires, d'expositions ou même de programmes spécifiques qui promeuvent le PCI en collaboration avec d'autres acteurs communautaires tels que les opérateurs touristiques et les restaurateurs (conformément aux principes du tourisme culturel et de l'écomuséologie).

Lors de **la compilation du catalogue**, il est essentiel de se concentrer sur les mesures qui répondent directement aux risques et aux besoins identifiés. Cela implique de veiller à une représentation équilibrée des différents types d'options et de donner la priorité aux objectifs à long terme plutôt qu'aux considérations politiques à court terme. Les mesures d'adaptation et de sauvegarde peuvent **provenir de diverses sources**, notamment la littérature, les contributions d'experts scientifiques et d'autorités chargées du patrimoine, ou encore la participation des parties prenantes, en tirant parti des initiatives existantes et en répondant aux besoins actuels de la communauté. La compilation du catalogue pourrait également commencer par **s'appuyer sur des référentiels de bonnes pratiques consolidées** dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Parmi ceux-ci, le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'UNESCO⁶ et le catalogue CLIMATE Adapt des options d'adaptation⁷ pourraient constituer de bonnes sources d'exemples. L'intérêt de ces référentiels réside dans le fait qu'ils fournissent des exemples de bonnes pratiques ainsi que des informations utiles concernant leur mise en œuvre, afin de tirer des enseignements de leur expérience et **d'évaluer de manière préliminaire leur faisabilité dans un contexte donné**.

⁶ <https://ich.unesco.org/en/register>

⁷ <https://climate-adapt.eea.europa.eu/en/knowledge/adaptation-information/adaptation-options>

4.4. Évaluation et sélection des options

Une fois les options identifiées et le catalogue créé, l'étape suivante consiste à évaluer et à hiérarchiser les options, en déterminant leur pertinence et leur efficacité pour réduire les risques ou renforcer la résilience et la protection. Cette sélection doit être effectuée en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées et intéressées.

4.4.1. Choisir un cadre d'évaluation

De nombreux critères peuvent être utilisés pour évaluer la pertinence des mesures envisageables, par exemple leur efficacité à réduire la vulnérabilité, leur coût et leur faisabilité. Le processus décisionnel doit viser des options gagnant-gagnant ou sans regret, et chaque mesure peut être évaluée en fonction de sa contribution à la réalisation des objectifs d'adaptation et de protection, ainsi que de ses impacts sociaux et environnementaux plus larges.

L'alignement sur les mécanismes et politiques de gouvernance existants, ainsi que la prise en compte des activités et des secteurs communautaires existants, sont essentiels pour garantir la faisabilité et la viabilité des options.

En effet, les parties prenantes peuvent être en mesure de cofinancer ou de contribuer activement à la mise en œuvre des options d'adaptation et de protection. En général, des méthodes formelles telles que l'analyse coûts-avantages ou l'analyse multicritères sont utilisées pour évaluer les options d'adaptation. Cependant, elles tiennent rarement compte des valeurs locales (Getzner, Spash et Stagl, 2005). De plus, l'analyse coûts-avantages exige que tous les avantages soient exprimés en termes monétaires, ce qui peut ne pas être approprié dans le cas du PCI. **En adoptant une approche participative ascendante**, les coûts doivent être pris en compte parmi d'autres variables et implications, telles que les conséquences de la perte ou de l'endommagement des valeurs relationnelles telles que l'identité ou le sentiment d'appartenance, qui sont mieux adaptées à une approche délibérative. Pour identifier les critères d'évaluation de l'appréciation sociale des options d'adaptation et de sauvegarde concernant le PCI, il est recommandé d'adopter les critères et les questions directrices proposés par Carmichael et ses collègues (2020) et tirés de la littérature existante sur l'adaptation du patrimoine matériel au changement climatique :

- **Rentabilité.** L'option est-elle abordable ? Certaines options peuvent être techniquement réalisables, mais les coûts de mise en œuvre peuvent être insupportables compte tenu des ressources financières disponibles.
- **Orientation vers les objectifs.** L'option répond-elle aux objectifs ? Les options doivent être évaluées en tenant compte des objectifs et des préoccupations de la communauté tels qu'ils ont été exprimés lors des étapes précédentes.
- **Caractère pratique.** L'option nécessite-t-elle des compétences et des capacités disponibles ? Pour que l'option soit mise en œuvre, des ressources humaines spécifiques seront nécessaires, notamment des compétences et des capacités de gestion, mais aussi des installations et des activités existantes au niveau communautaire, telles que des musées, des lieux ou des établissements d'enseignement qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de mesures d'adaptation ou de sauvegarde spécifiques.
- **Pertinence culturelle.** L'option est-elle un moyen approprié de résoudre le problème

? Les options doivent être évaluées en fonction de leur cohérence avec les normes culturelles et sociales du lieu. Dans ce domaine, il convient de prêter une attention particulière à la marchandisation, à la déformation et à l'exploitation intensive potentielles du PCI.

- **Avantages connexes.** L'option présente-t-elle d'autres avantages pour la communauté/les différents acteurs ? Les options qui offrent des avantages connexes à plusieurs acteurs communautaires doivent être privilégiées. Elles ont plus de chances d'être mises en œuvre et soutenues.
- **Opportunité.** L'option peut-elle être mise en œuvre dans un délai raisonnable ? En fonction des risques identifiés et de la vulnérabilité du PCI, les options doivent être évaluées en fonction de leur rapidité de mise en œuvre. Les options à court et moyen terme présentent généralement des avantages par rapport aux options à long terme, qui comportent une plus grande incertitude.
- **Robustesse.** L'option fonctionnera-t-elle si les changements sociaux et environnementaux s'accroissent ou s'aggravent plus que prévu ? Des mesures robustes, flexibles ou à faible regret peuvent répondre aux besoins et aux priorités identifiés par la communauté en matière de protection, même si les scénarios changent.

Pour classer les options à l'aide des 7 critères décrits ci-dessus, un système de notation simple, tel que recommandé par Carmichael et al. (2020), peut être utilisé pour attribuer une note à chaque option : 2 points si la réponse à la question directrice est « oui », 1 point si « peut-être » et 0 point si « non » (voir tableau 9).

Tableau 9. Système de notation pour les options d'adaptation

<i>Options</i>	<i>1. Rentabilité</i>	<i>2. Orientation vers les objectifs</i>	<i>3. Praticité</i>	<i>4. Adéquation culturelle</i>	<i>5. Avantages mutuels</i> <i>avantage</i>	<i>6. Rapidité</i>	<i>7. Robustesse</i>

Les notes attribuées à chaque option par les différentes parties prenantes peuvent ensuite être additionnées afin d'obtenir une note totale pour chaque option.

4.4.2. Sélection des options

Après l'évaluation du catalogue de mesures, il est impératif d'engager un processus de discussion et de sélection afin de déterminer les options les plus appropriées. Cette liste d'options privilégiées doit être établie par consensus avec les parties prenantes, en veillant à ce que les différentes valeurs et critères soient pris en compte lors de l'évaluation.

Lorsqu'il s'agit de sélectionner et de hiérarchiser les options de protection et d'adaptation à mettre en œuvre, il convient d'adopter une approche prudente. Cela implique **de reconnaître la diversité des options viables et d'envisager leurs combinaisons potentielles**. La hiérarchisation peut être réalisée grâce à une réflexion approfondie, en évaluant si les mesures sont efficaces pour atténuer les risques et les menaces, ainsi que pour répondre aux préoccupations et aux besoins de la communauté. Les délibérations des parties prenantes doivent se concentrer sur les mesures qui, même en cas d'incertitude, peuvent minimiser les risques ou les menaces tout en apportant des avantages tangibles. Au cours des délibérations, il est essentiel d'identifier les éléments suivants :

- **Options sans regret** : il s'agit de mesures qui ont une valeur quelle que soit l'ampleur des changements sociaux et environnementaux, garantissant la durabilité du PCI. La numérisation du PCI en est un exemple.
- **Options à faible regret** : ces mesures sont intéressantes car leurs coûts sont relativement faibles par rapport à leurs avantages potentiels élevés.
- **Options gagnant-gagnant ou à avantages multiples** : ces options donnent non seulement des résultats en termes d'adaptation au climat, mais exploitent également d'autres opportunités, contribuant ainsi à d'autres objectifs, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux.
- **Options flexibles** : ces mesures sont ajustables à moindre coût si les circonstances changent.

La priorisation de ces mesures devrait établir les bases d'un niveau élevé d'acceptation sociale et d'appropriation des décisions. Une fois les mesures sélectionnées et hiérarchisées, elles doivent être intégrées dans un plan de sauvegarde et d'adaptation.

L'identification des actions réalisables dépend des acteurs impliqués et de l'identification appropriée des initiatives communautaires et des opportunités à exploiter. Il s'agit notamment **d'identifier les actions qui peuvent être directement mises en œuvre par les agents ou les autorités communautaires**, ainsi que celles qui peuvent nécessiter le soutien d'autres acteurs ou des efforts dépassant la sphère d'influence des acteurs communautaires, tels que des changements réglementaires à un niveau politique supérieur (voir par exemple le EC7 sur les murs en pierres sèches et la réglementation européenne sur les droits de replantation des vignobles, ou le EC3 sur la culture viticole de la Moselle et les directives nationales sur les méthodes de culture dans le livrable D2.2 de GreenHeritage).

4.5. Mise en œuvre de la sauvegarde et de l'adaptation

La mise en œuvre des mesures d'adaptation et de sauvegarde devrait être guidée par un plan d'action dédié. Il est également possible d'élaborer un plan visant à intégrer ces mesures dans les domaines politiques ou les stratégies existants. Cela pourrait impliquer de les intégrer dans les politiques et plans établis en matière de patrimoine culturel ou d'atténuation et d'adaptation au changement climatique aux niveaux de gouvernance appropriés (voir section 4.5.3).

4.5.1. Conception du plan de sauvegarde et d'adaptation

Une fois les mesures d'adaptation et de sauvegarde sélectionnées, il est essentiel d'élaborer un cadre cohérent pour leur mise en œuvre. Ce cadre doit s'appuyer sur les enseignements tirés des phases précédentes et faire l'objet **d'une consultation** afin d'obtenir **l'accord des**

communautés et des parties prenantes concernées, ainsi que la reconnaissance officielle des autorités locales.

Le plan sert de document d'orientation, définissant la vision, l'orientation des actions et les résultats attendus pour le PCI concerné. À l'inverse, le plan d'action qui l'accompagne doit clairement décrire les étapes nécessaires pour traduire les options sélectionnées en tâches réalisables. Les éléments potentiels du plan peuvent inclure :

- Une introduction soulignant l'importance des éléments du PCI concernés pour la communauté et au-delà. Elle devrait expliquer pourquoi la sauvegarde et l'adaptation sont impératives, en particulier face aux changements sociaux et environnementaux auxquels la communauté est confrontée.
- Des réflexions sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités, précisant quels aspects de la tradition vivante et de son cycle de vie sont menacés. Cela peut concerner des éléments tangibles ou la transmission et la pratique de la tradition. En outre, elle doit identifier les facteurs contributifs, tels que les impacts liés au climat ou les changements sociaux comme le dépeuplement.
- Un aperçu de la méthodologie utilisée pour élaborer le plan, y compris la participation active de la communauté concernée et des parties prenantes tout au long du processus. Il devrait également décrire la collaboration envisagée entre les autorités, les entités publiques et les parties prenantes privées.
- Des objectifs clairs pour les efforts de protection et d'adaptation.
- Dispositions pour le suivi, l'évaluation et la révision éventuelle du plan.

Si un plan existe déjà au niveau national ou régional, par exemple si un plan d'adaptation régional prend déjà en compte le secteur du patrimoine englobant les éléments du patrimoine matériel, immatériel et naturel, il peut être décidé de ne pas élaborer de plan spécifique. L'accent serait alors mis sur **l'élaboration d'un plan d'action aligné sur ce cadre préexistant**. Les plans d'action devraient contenir :

- I. Les détails de chaque action qui a été convenue** et, le cas échéant, des sous-actions, ainsi que les processus et synergies associés. Cela comprend une explication de la manière dont l'action s'aligne et fonctionne en synergie avec d'autres actions prévues pour d'autres secteurs ou menées par d'autres entités communautaires, par exemple dans les secteurs du tourisme, de l'éducation, de la culture, de l'agriculture ou du climat.
- II. Rôles et responsabilités** dans la coordination et la mise en œuvre des actions. Cela comprend l'indication de la personne principalement responsable de la coordination et de la mise en œuvre, des personnes qui apportent leur soutien et leur coopération à des sous-actions spécifiques et de la manière dont elles le font, etc.
- III. Calendrier** de mise en œuvre de chaque action.
- IV. Évaluation des ressources humaines et financières** nécessaires, y compris les sources de financement potentielles, le cofinancement, les capacités endogènes et les activités existantes au niveau communautaire. Cette dernière partie comprend, par exemple, les organisations communautaires existantes, les experts en gestion du patrimoine et les institutions de recherche et d'enseignement susceptibles de soutenir la mise en œuvre des actions avec des ressources dédiées.

- V. **Les besoins identifiés en matière d'information et de connaissances** et les stratégies potentielles pour combler les lacunes en matière de connaissances. Cela comprend, par exemple, la mise en évidence des lacunes dans les connaissances concernant le diagnostic longitudinal de l'état de conservation des biens matériels du PCI.
- VI. **Les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer** les progrès de chaque action et le succès du plan en fonction des types de PCI et des caractéristiques du contexte en jeu.
- VII. **Calendrier et modalités de suivi et de modification** du plan et de ses actions, y compris la réévaluation de la valeur du PCI pour la communauté et son consentement et consensus.

4.6. Élaboration de l'approche de suivi et d'évaluation

Afin de garantir l'efficacité et la viabilité à long terme du plan d'adaptation et de sauvegarde du PCI, une approche solide de suivi et d'évaluation (S&E) doit être intégrée au plan. Cela implique la mise en place de mécanismes appropriés dans le cadre du plan d'adaptation afin de suivre et d'évaluer les progrès des différentes mesures d'adaptation. Cela nécessite généralement la création d'un plan de S&E dédié afin d'évaluer si les mesures d'adaptation proposées ont été mises en œuvre, si les mesures mises en œuvre ont donné les résultats escomptés et si les objectifs ont été atteints grâce à ces mesures. La mise en place d'une méthode de S&E efficace nécessite une combinaison d'indicateurs solides, de gestion des connaissances et d'engagement continu avec les parties prenantes. Il est impératif que toutes les parties prenantes ayant des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre participent pleinement au processus de suivi et d'évaluation.

4.6.1. Définition des indicateurs

La définition d'indicateurs appropriés peut s'avérer complexe en raison de facteurs tels que la disponibilité des données et la difficulté de mesurer les progrès accomplis en matière de renforcement de la résilience. Il est essentiel de choisir des indicateurs qui répondent à un objectif clair et qui soient pertinents dans le contexte spécifique. Il est indispensable de combiner des indicateurs de processus (**indicateurs de progrès**) et des indicateurs de résultats (**indicateurs d'impact**), en tenant compte du fait que, dans certains cas, les résultats des efforts d'adaptation ne peuvent être déterminés avant plusieurs années. En outre, il convient de tenir compte de l'efficacité de la collecte de données et du rapport coût-efficacité afin de s'assurer que la valeur des informations obtenues justifie les ressources investies.

4.6.2. Utilisation des résultats du suivi pour améliorer le processus d'adaptation

Les autorités et les communautés concernées peuvent utiliser les résultats du suivi pour réviser et réajuster leur plan d'adaptation afin de garantir qu'il reste dynamique et adaptatif. **Le suivi doit être effectué à intervalles réguliers, idéalement tous les deux ou trois ans.** Ce calendrier est conforme aux pratiques établies en matière d'adaptation et correspond au cycle de rapport périodique pour le PCI tel que défini par la Convention de l'UNESCO (tous les six ans).

Grâce à un cadre de suivi bien défini, les autorités locales peuvent répondre à des questions cruciales telles que :

- Les mesures appropriées sont-elles prioritaires pour la sauvegarde du PCI ?
- Les mesures sont-elles mises en œuvre efficacement ?
- Comment la mise en œuvre progresse-t-elle ?



- Le cadre de suivi fournit-il efficacement les informations nécessaires ?

En outre, les résultats du suivi peuvent permettre aux communautés et aux autorités de réévaluer la sélection et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, et éventuellement de réviser le cadre de suivi en conséquence. Il offre une vue d'ensemble complète de l'état d'avancement de la mise en œuvre, facilitant ainsi les ajustements en temps opportun si les résultats ne sont pas satisfaisants ou s'ils tendent vers des conséquences imprévues (par exemple, l'exploitation et la marchandisation du PCI).

Références

- Adger, W. N., Barnett, J., Brown, K., Marshall, N., & O'Brien, K. (2013). Cultural dimensions of climate change impacts and adaptation. *Nature climate change*, 3(2), 112-117.
- Akagawa, N., & Smith, L. (Eds.). (2018). *Safeguarding intangible heritage: practices and politics*. Routledge.
- André, K., Gerger Swartling, Å., Englund, M., Petutschnig, L., Attoh, E. M., Milde, K., ... & Rome, E. (2023). Improving stakeholder engagement in climate change risk assessments: insights from six co-production initiatives in Europe. *Frontiers in Climate*, 5, 1120421.
- Apaydin, V. (2018). Critical Community Engagement in Heritage Studies. *Encyclopedia of Global Archaeology*, 2, 1-13.
- Ballard, C., Baron, N., Bourguès, A., Bucher, B., Cassar, M., Daire, M. Y., ... & Lefevre, R. A. (2022). Cultural Heritage and Climate change: New challenges and perspectives for research. White Paper. JPI Cultural Heritage & JPI Climate.
- Blake, J. (2006). Commentary on the 2003 UNESCO Convention on the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Institute of Art & Law. Leicester, UK.
- Boro, M., & Hermann, C. (2020). Assessing risks and planning adaptation: Guidance on managing the impacts of climate change on northern historic places. *Adapt Northern Heritage (Interreg project)*. Available at: https://adaptnorthernheritage.interreg-npa.eu/subsites/anh/AdaptNorthernHeritage_RiskManagementGuide.pdf
- Bonazza, A., Maxwell, I., Drdácý, M., Vintzileou, E., & Hanus, C. (2018). Safeguarding Cultural Heritage from Natural and Man-Made Disasters: A comparative analysis of risk management in the EU. Publications Office of the European Union.
- Bortolotto, C. (2015). Unesco and heritage self-determination: Negotiating meaning in the Intergovernmental Committee for the Safeguarding of the ICH. In N. Adell, R. F. Bendix, C. Bortolotto and M. Tauschek (eds) *Between Imagined Communities and Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, 249-272.
- Bortolotto, C. & Neyrinck, J. (2020). "Article 9: Accreditation of Advisory Organizations." In J. Blake and L. Lixinski (eds) *The 2003 UNESCO Intangible Heritage Convention: A Commentary*. Oxford: Oxford University Press, pp. 153–163.
- Broccolini, A. (2013). Intangible cultural heritage scenarios within the bureaucratic Italian state. In R. F. Bendix, A. Eggert and A. Peselmann (eds) *Heritage Regimes and the State*. Göttingen: Universitätsverlag Göttingen, pp. 283–301.
- Cacciotti, R., Kaiser, A., Sardella, A., De Nuntiis, P., Drdácý, M., Hanus, C., & Bonazza, A. (2021). Climate change-induced disasters and cultural heritage: Optimizing management strategies in Central Europe. *Climate Risk Management*, 32, 100301.
- Cacciotti, R., & Drdácý, M. (2018). DELIVERABLE D. T1. 2.2. Decision support tool. Interreg Central Europe project ProteCHt2save. Available at: <https://programme2014-20.interreg-central.eu/Content.Node/D.T2.1.3-Decision-support-tool.pdf>
- Carmichael, B. (2015). Supporting indigenous rangers' management of climate-change impacts on heritage sites: developing an effective planning tool and assessing its value. *The Rangeland Journal*, 37(6), 597-607.

- Carmichael, B., Wilson, G., Namarnyilk, I., Nadji, S., Cahill, J., Brockwell, S., ... & Daly, C. (2020). A methodology for the assessment of climate change adaptation options for cultural heritage sites. *Climate*, 8(8), 88.
- Climate-ADAPT (2022) 'Adaptation support tool', European Climate Adaptation Platform (<https://climate-adapt.eea.europa.eu/knowledge/tools/adaptation-support-tool>) a
- Crowley, K., Jackson, R., O'connell, S., Karunarthna, D., Anantasari, E., Retnowati, A., & Niemand, D. (2022). Cultural heritage and risk assessments: Gaps, challenges, and future research directions for the inclusion of heritage within climate change adaptation and disaster management. *Climate Resilience and Sustainability*, 1(3), e45.
- EEA (2022) Advancing towards climate resilience in Europe — Status of reported national adaptation actions in 2021. EEA Report No 11/2022, European Environment Agency.
- European Commission. (2022). *Strengthening Cultural Heritage Resilience for Climate change: Where the European Green Deal Meets Cultural Heritage*. Publications Office of the European Union.
- Fritzsche, K., Schneiderbauer, S., Bubeck, P., Kienberger, S., Buth, M., Zebisch, M., & Kahlenborn, W. (2014). The Vulnerability Sourcebook: Concept and guidelines for standardised vulnerability assessments. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH: Bonn, Germany.
- García-Hernández, M., De la Calle-Vaquero, M., & Yubero, C. (2017). Cultural heritage and urban tourism: Historic city centres under pressure. *Sustainability*, 9(8), 1346.
- Getzner, M., Spash, C.L., Stagl, S. (2005). *Alternatives for Environmental Valuation*. London and New York: Routledge.
- Goswami, R. (2022). Intangible cultural heritage, natural disasters and climate change. UNESCO MOOC Living Living Heritage and Sustainable Development. Module 6: Intangible cultural heritage for resilience, environmental sustainability and peacebuilding. Available at: <https://www.edx.org/learn/art/sdg-academy-living-heritage-and-sustainable-development>
- Gravagnuolo, A., Micheletti, S., & Bosone, M. (2021). A participatory approach for “circular” adaptive reuse of cultural heritage. Building a heritage community in Salerno, Italy. *Sustainability*, 13(9), 4812.
- Hafstein, V. (2018). *Making intangible heritage: El Condor Pasa and other stories from UNESCO*. Indiana University Press.
- ICOMOS Climate change and Cultural Heritage Working Group (2019). *The Future of Our Pasts: Engaging Cultural Heritage in Climate Action Outline of Climate change and Cultural Heritage*. Paris: ICOMOS.
- IPCC (2014a). Annex II: Glossary [Mach, K.J., S. Planton and C. von Stechow (eds.)]. In: *Climate change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate change* [Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, pp. 117-130.
- IPCC (2014b). *Climate change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate change*. Cambridge and New York: Cambridge

- University Press. Retrieved 03.05.2017 from <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/>
- Kearney, A. (2009). Homeland emotion: An emotional geography of heritage and homeland. *International Journal of Heritage Studies*, 15(2-3), 209-222.
- Lixinski, L. (2019). *International heritage law for communities: exclusion and re-imagination*. Oxford University Press.
- Menk, L., Terzi, S., Zebisch, M., Rome, E., Lückerrath, D., Milde, K., & Kienberger, S. (2022). Climate change impact chains: a review of applications, challenges, and opportunities for climate risk and vulnerability assessments. *Weather, Climate, and Society*, 14(2), 619-636.
- Morel, H., Megarry, W., Potts, A., Hosagrahar, J., Roberts, D., Arikian, Y., ... & Veillon, R. (2022). Global research and action agenda on culture, heritage and climate change. ICOMOS & ISCM CHC, Charenton-le-Pont, France & Paris, France.
- Nebot-Gomez de Salazar, N., Chamizo-Nieto, F. J., Conejo-Arrabal, F., & Rosa-Jiménez, C. (2023). Intangible cultural heritage as a tool for urban and social regeneration in neighbourhoods. Participatory process to identify and safeguard ICH in the city of Malaga, Spain. *International Journal of Heritage Studies*, 29(6), 524-546.
- OECD (2008). *Handbook on constructing composite indicators: methodology and user guide*. Joint Research Centre-European Commission Technical Report. Paris: OECD Publishing. Available at: <http://www.oecd.org/std/42495745.pdf>.
- Orlove, B., Dawson, N., Sherpa, P., Adelekan, I., Alangu, W., Carmona, R., ... & Wilson, A. (2022). ICSM CHC White Paper I: Intangible cultural heritage, diverse knowledge systems and climate change. Contribution of Knowledge Systems Group I to the International Co-Sponsored Meeting on Culture, Heritage and Climate change. Discussion Paper. ICOMOS & ISCM CHC, Charenton-le-Pont, France & Paris, France
- Pietrobruno, S. (2014). Between narratives and lists: Performing digital intangible heritage through global media. *International Journal of Heritage Studies*, 20(7-8), 742-759.
- Potts, A. (Lead Author) (2021). *European Cultural Heritage Green Paper "Putting Europe's shared heritage at the heart of the European Green Deal"*. Europa Nostra.
- Reed, M. S., Graves, A., Dandy, N., Posthumus, H., Hubacek, K., Morris, J., ... & Stringer, L. C. (2009). Who's in and why? A typology of stakeholder analysis methods for natural resource management. *Journal of environmental management*, 90(5), 1933-1949.
- Shepherd, N., Cohen, J. B., Carmen, W., Chundu, M., Ersten, C., Guevara, O., ... & Troi, A. (2022). ICSM CHC White Paper III: The role of cultural and natural heritage for climate action: Contribution of Impacts Group III to the International Co-Sponsored Meeting on Culture, Heritage and Climate change. Discussion Paper. ICOMOS & ISCM CHC, Charenton-le-Pont, France & Paris, France
- Simpson, N. P., Orr, S. A., Sabour, S., Clarke, J., Ishizawa, M., Feener, R. M., ... & Zvobogo, L. (2022). ICSM CHC White Paper II: Impacts, vulnerability, and understanding risks of climate change for culture and heritage: Contribution of Impacts Group II to the International Co-Sponsored Meeting on Culture, Heritage and Climate change. Discussion Paper. ICOMOS & ISCM CHC, Charenton-le-Pont, France & Paris, France.
- Stefano, M. L. (2021). *Practical Considerations for Safeguarding Intangible Cultural Heritage*.

Routledge.

- Tengö, M., Hill, R., Malmer, P., Raymond, C. M., Spierenburg, M., Danielsen, F., ... & Folke, C. (2017). Weaving knowledge systems in IPBES, CBD and beyond—lessons learned for sustainability. *Current opinion in environmental sustainability*, 26, 17-25.
- Ulloa, A. (2017). Perspectives of environmental justice from Indigenous peoples of Latin America: A relational Indigenous environmental justice. *Environmental Justice*, 10(6), 175-180.
- UNESCO (2003). Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. <https://ich.unesco.org/en/convention>
- UNESCO (2010). Operational Directives for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Available online. <https://ich.unesco.org/en/directives>
- UNESCO (2013a). Evaluation of UNESCO's Standard-setting Work of the Culture Sector. Part I – 2003 Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Final Report. Available online. https://ich.unesco.org/doc/src/IOS-EVS-PI-129_REV.-EN.pdf
- UNESCO (2013b). Item 6.a of the Provisional Agenda: Examination of the reports of States Parties on the implementation of the Convention and on the current status of elements inscribed on the Representative List of the Intangible Cultural Heritage of Humanity (ITH/13/8.COM/6.a). Available at: <https://ich.unesco.org/en/8com>
- UNESCO (2018a). Operational Directives for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Available at: <https://ich.unesco.org/en/directives>
- UNESCO (2018b). Item 9 of the Provisional Agenda: Issues concerning the follow-up of inscribed elements on the Lists of the Convention (ITH/18/13.COM/9). Available online at: <https://ich.unesco.org/en/13com>
- UNESCO (2021). Guidance Note on Inventorying Intangible Culture. Available at: <https://ich.unesco.org/doc/src/50279-EN.pdf>
- Vogel, C., & O'Brien, K. (2022). Getting to the heart of transformation. *Sustainability Science*, 17(2), 653-659.
- Zebisch, M., Schneiderbauer, S., Renner, K., Below, T., Brossmann, M., Ederer, W. & Schwan, S. (2017). Risk supplement to the vulnerability sourcebook. Guidance on how to apply the vulnerability sourcebook's approach with the new IPCC AR5 concept of climate risk. Available at: www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2017/10/GIZ-2017_Risk-Supplement-to-the-Vulnerability-Sourcebook.pdf
- Zebisch, M., Schneiderbauer, S., Fritzsche, K., Bubeck, P., Kienberger, S., Kahlenborn, W., ... & Below, T. (2021). The vulnerability sourcebook and climate impact chains—a standardised framework for a climate vulnerability and risk assessment. *International Journal of Climate change Strategies and Management*, 13(1), 35-59.



Annexes

Annexe 1 : Aperçu de la méthodologie avec descriptions, approches, outils de mise en œuvre et méthodes suggérés pour chaque sous-étape

Étape	Sous-étapes	Description	Approche	Outils et méthodes suggérés
1. Préparation du terrain	Analyser le cadre politique	Recueillir des informations sur les politiques existantes en matière de patrimoine et d'adaptation afin d'harmoniser les actions	Délibératif, analytique	-Examiner/cartographier les documents politiques et de planification
	Identifier la communauté patrimoniale et ses parties prenantes	Réaliser une analyse des parties prenantes afin d'identifier la communauté du patrimoine culturel immatériel, les experts concernés, les ONG et les représentants de la société civile et du secteur privé	Analytique, délibératif	-Examiner les plateformes/structures institutionnelles existantes -Entretiens avec les parties prenantes -Méthodes de cartographie (par exemple, SIG, technique du sociogramme)
	Mise en place d'un groupe de travail mixte	Définir les membres du groupe de travail (ainsi qu'un secrétariat ou un facilitateur) et ses principales responsabilités	Délibératif, décisionnel	Aucun outil/méthode spécifique suggéré
	Identifier et inventorier les éléments du PCI	Rechercher des informations générales sur l'histoire et les traditions locales. Réviser les informations, compiler les fiches d'inventaire et déterminer l'importance des éléments du PCI	Délibératif, analytique	- Réunions de brainstorming / groupes de discussion -Promenades communautaires ou patrimoniales et visites de sites



				-Fiches d'inventaire (voir encadré 1, pp. 25-26) - Échelle d'importance (voir tableau 3, p. 27)
2. Évaluation des risques, des vulnérabilités et des capacités	Préparer l'évaluation des risques	Définir le champ d'application, rassembler les connaissances de base sur les risques/menaces climatiques et non climatiques pour le PCI	Délibératif, analytique	- Atelier de cadrage -Fiches d'inventaire (voir encadré 1, pp. 25-26)
	Développer des chaînes d'impact	Passez en revue les connaissances de base et réfléchissez aux dangers afin de cibler l'évaluation. Déterminez les impacts intermédiaires ainsi que l'exposition et la vulnérabilité associées.	Délibératif, analytique	-Questions directrices et suggestions pour faciliter le brainstorming, et regrouper/hierarchiser les impacts et les risques lors d'un atelier dédié (voir annexe 3)
	Identifier et sélectionner les indicateurs/facteurs pour l'évaluation des risques	Identifier les facteurs pertinents pour les différentes composantes et élaborer des indicateurs pour l'évaluation	Délibératif et/ou opérationnel	-Réunion de brainstorming/groupe de discussion (cf. Tableau 5, p.34)
	Collecte de données	Examiner les bases de données et les sources de données pour trouver des indicateurs pertinents ou utiliser un processus participatif délibératif pour évaluer les facteurs associés à chaque composante du risque	Opérationnel ou délibératif	-Bases de données (cf. tableau 6, p. 35) -Conseil d'administration pour stimuler la délibération et recueillir des contributions lors d'un atelier dédié (voir tableau 7, p. 36)
	Analyser les données	(Normaliser, pondérer et) agréger les données afin de générer des valeurs composites pour les composantes individuelles du risque et le risque global	Analytique, opérationnel ou délibératif	-Conseil d'administration chargé de recueillir les contributions et système de notation (voir tableau 8, p. 37) -Matrice d'évaluation des risques (voir annexe 4)
	Présenter les résultats	Élaborer un rapport pour présenter les résultats de l'évaluation des risques et expliquer l'ensemble du	Opérationnel, communicatif	Aucun outil/méthode spécifique suggéré



		processus		
3. Identification des mesures d'adaptation et des mesures de sauvegarde	Élaboration d'un catalogue d'options	Réfléchir aux capacités et aux opportunités, identifier les options d'adaptation et compiler un catalogue complet de mesures adaptées au contexte et aux risques identifiés	Délibératif	- Répertoires de bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (cf. tableau 2, pp. 13-14 et notes de bas de page 6 et 7, p. 40)
4. Évaluation et sélection des options	Choisir et appliquer le cadre d'évaluation	Sélectionner le cadre et les critères d'évaluation pertinents ou utiliser celui proposé avec 7 critères	Délibératif, analytique	- Questions directrices et système de notation pour évaluer les options d'adaptation (voir pp. 41-42, tableau 9, p. 42)
	Sélectionner les options	Discutez et identifiez les options les plus efficaces pour réduire les risques et obtenir des avantages tangibles. Identifiez les mesures qui peuvent être mises en œuvre par les agents communautaires	Délibératif Décisionnel	-Critères d'orientation sur les mesures à prioriser (voir pp. 42-43)
5. Mise en œuvre de la protection et de l'adaptation	Conception du plan de sauvegarde et d'adaptation	Élaborer un cadre cohérent pour la mise en œuvre, détaillant les actions, les rôles, les responsabilités, les ressources et le calendrier. Sous réserve d'une consultation publique	Opérationnel, délibératif	-Structure directrice sur le contenu du plan (voir pp. 43-44)
6. Suivi et évaluation	Définir des indicateurs	Établir des indicateurs pour suivre les progrès et l'impact et évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre	Opérationnel, analytique	Aucun outil/méthode spécifique suggéré
	Utiliser les résultats du suivi pour ajuster	Présenter régulièrement les mises à jour du suivi et discuter des ajustements ou révisions possibles	Communication, délibération	- Questions directrices (voir p. 45)

ANNEXE 2. Questions clés pour la planification des processus d'inventaire (UNESCO, 2021)

- Quels mécanismes consultatifs seront utilisés ou créés ?
- Comment les communautés dont le patrimoine culturel immatériel sera inventorié, ainsi que leurs représentants, seront-ils identifiés et informés, et comment seront-ils associés aux activités de planification ?
- Comment les communautés seront-elles impliquées dans le processus de documentation et dans la production des entrées d'inventaire liées à leur patrimoine culturel immatériel ?
- Quand et comment leur consentement sera-t-il sollicité ?
- Quelles sont les capacités qui doivent être renforcées ?
- Quels autres acteurs, outre les organisations non gouvernementales concernées (le cas échéant), seront impliqués ?
- Quels seront les objectifs de l'exercice d'inventaire ?
- Comment éviter les effets négatifs éventuels de la documentation et de la diffusion des entrées de l'inventaire (tels que la normalisation, la canonisation, le gel, le détournement) sur la viabilité du patrimoine culturel immatériel ?
- Y aura-t-il plusieurs inventaires ?
- Quelle sera la portée du ou des inventaires ?
- Quels principes de classement seront utilisés ?
- Quels critères d'inclusion seront appliqués ?
- Comment la taille et la portée des éléments seront-elles déterminées ?
- Quelle quantité d'informations sera incluse pour chaque élément ?
- Comment le patrimoine culturel immatériel partagé sera-t-il inventorié ?
- Quelle(s) organisation(s) ou institution(s) sera (seront) chargée(s) de la coordination ou de la mise en œuvre du (des) processus d'inventaire ?
- Les inventaires du patrimoine culturel immatériel entrepris par des communautés, des institutions ou des autorités inférieures, le cas échéant, seront-ils intégrés à l'exercice d'inventaire national ?
- Comment la diffusion et l'accès aux inventaires seront-ils organisés ?
- Comment les inventaires seront-ils contrôlés et mis à jour ?
- Quels seront les coûts impliqués et comment le système d'inventaire sera-t-il financé ?

Annexe 3. Facteurs climatiques et mécanismes d'impact associés, avec des exemples d'effets attendus sur le patrimoine (matériel) (ICOMOS CCHWG, 2019)

<i>Climate Driver</i>	<i>Mechanism of Impact</i>
Increased Temperature	• Influence on risks linked to frost • Heat-waves and days of extreme heat • Urban Heat Island Effect • Thawing of permafrost (destabilization of buildings, foundations and infrastructure) • In cold and wet regions, the risk of damage to materials by chemical degradation is weak, while the risk of mechanical degradation is relatively high. • In warm and dry regions, there would be a high risk of chemical degradation, but the mechanical degradation would be reduced.
Sea Level Rise	• Coastal erosion leading to the destruction of landscapes, structures and archaeological sites. • Submersion of the littoral zone by over Flooding, crossing and rupture of protective structures. • Invasion and salt inundation of continental zones by marine waters.
Climate Change (e.g. temperature, precipitation, humidity and wind) and air pollution combined (outdoor)	• Erosion of façades in stone, rendering and brick. • Degradation of concrete: carbonation, corrosion of steel rebars. • Soiling and colour change of façades • Alteration of ancient stained-glass windows • Corrosion of metals • Biodegradation of façades • Wind damage
Climate Change (e.g. temperature and humidity) and air pollution combined (indoor)	• Biodegradation of wood. • Bio-infestation and chemical degradation of collections and archives. • Bio-infestation and chemical degradation of decorated caves • Degradation of polymers, papers, films and contemporary artworks
Precipitation and humidity	• Intensity and duration of extreme precipitation events or Droughts • Recurrent fluvial flows and flash-Floods: damages by the force of Flood water, debris, sediments; release of pollutants • Rising of salt loaded moisture (i.e. efflorescence) by capillary action in walls, frescoes, wall paintings, mosaics and statues • Effects of wet-frost on porous materials • Swelling-shrinkage of clay minerals in soils endangering the stability of buildings. • Landslides

<i>Climate Impacts</i>	<i>Examples of expected effects on heritage</i>
Sea level rise	Sea level rise worsens coastal flooding, storm surge and coastal erosion (see below). Threats include permanent inundation of low-lying coastal communities and displacement of populations. Rising sea levels can cause freshwater drinking supplies for traditional communities to become salinized, especially on islands; rising water tables can cause underground archaeology to be damaged; and buildings and statues may be damaged by capillary action in porous materials. Permanent inundation of low-lying coastal cave art and tidal zone archaeology is likely.
Coastal flooding	Flooding exacerbated by sea-level rise will permanently inundate some areas and increase storm surge damage in others, resulting in damage to or loss of historic buildings and districts, cultural landscapes, archaeology and sacred sites.
Coastal erosion	Coastal erosion impacts are also increased by sea level rise and more intense or more frequent storms, resulting in damage to or loss of historic buildings and districts, cultural landscapes, archaeology and sacred sites.
Loss of sea ice	Culturally important ice-dependent species may lose habitat and their populations decline; shipping access to sensitive areas may increase. Loss of seasonal ice can expose erodible coasts to winter storm damage, accelerating loss of archaeological resources.
Glacial melt	Glacial melt lakes can overflow, threatening villages and communities; Loss of glaciers jeopardizes vital water supplies for cities, villages and rural areas.
Permafrost thaw, ice patch melt and warming soils	Melting permafrost in mountain or polar environments exposes frozen archaeology to erosion. Warmer soil temperatures accelerate microbial decay of buried organic materials; melting ice patches may expose previously frozen archaeology. Foundations of buildings and structures in permafrost areas will be damaged by softening and subsidence of substrate.
Changed freeze/thaw cycles	Warmer winters increase the frequency of freeze/thaw cycles in some areas thereby increasing likely structural damage to materials such as brick and stone.
Increased ocean temperatures	Increased ocean temperatures affect ecosystems that form important parts of cultural landscapes and provide livelihoods for coastal communities and traditional practices. Warmer seas also have implications for underwater archaeology, for example the increased prevalence of organisms that damage wooden structures, such as shipworm species.
Increased storm intensity and/or frequency	More intense or more frequent storms increase rates of coastal erosion and damage to or loss of historic buildings and districts, cultural landscapes, archaeology and sacred sites. Risk from flooding and wind damage increases.
More extreme rainfall	Worse and more damaging floods and landslides are caused by more rain falling in shorter periods of time. Historic buildings can be damaged or completely lost. Tourist footfall at high visitation heritage sites can cause more damage and erosion in wet conditions.
Increased humidity	Increased humidity is a major threat to indoor collections unprotected by air conditioning or dehumidifying technology; humidity in caves and semi-enclosed archaeological sites can damage pigmented rock art and plastered surfaces.
Increased wind or changes in wind direction	Wind can increase abrasion and degradation of rock art and underwater archaeological sites, cause damage to historic buildings, changes in the dynamics of sand dune systems, loss of agricultural topsoil, and increased wave height and erosion at the coast.
Drought	Drought affects agro-ecological cultural landscapes, may cause loss of forests important for traditional foods or building materials, and may also cause damage to built structures due to cracking or splitting. Drought exacerbates issues of water scarcity and conflict, and it causes internal displacement and migration.
Aridification	Long-term transformation of regions to drier conditions alters cultural landscapes, often drives internal displacement, Migration and abandonment, and can drive conflict. Culturally important species can be lost and water and irrigation systems and structures lose effectiveness.
Heatwaves	Heatwaves are an increasing threat to human health in all types of communities, especially when accompanied by increased relative humidity. Heatwaves can affect agricultural productivity and disrupt traditional festivals.
Changes in seasonality	Changes in season affect agriculture and traditional management in cultural landscapes, disrupt traditional festivals and planting cycles and affect the migration and breeding of culturally important species. Longer summers combined with drier conditions can cause more and larger wildfires. Shorter winters can enable pests to more successfully survive cold spells. Historic gardens and plantings may lose the coherence of their planting plans.
Changes in species distribution driven by climatic changes	Culturally important species used for traditional building, food or spiritual practices may become scarce or be lost. Pests, invasive weeds and insect-borne diseases may move into new areas. Planned landscapes and gardens may lose important species.

Annexe 4. Matrices d'évaluation des risques pour (a) le niveau de vulnérabilité combinant le niveau de capacité et de sensibilité (b) le niveau entre l'exposition et la vulnérabilité, (c) le niveau de risque combinant le niveau de dangerosité, d'exposition et de vulnérabilité, et (d) l'échelle d'évaluation des risques avec l'acceptabilité et les recommandations associées

(a)

Matrice d'évaluation de la vulnérabilité		Niveau de capacité				
		Très faible	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé
Niveau de sensibilité	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Modéré
	Élevé	Très élevé	Élevé	Modéré	Modéré	Faible
	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré	Modéré	Faible
	Faible	Élevé	Modéré	Modéré	Faible	Très faible
	Très faible	Modéré	Faible	Faible	Très faible	Très faible

(b)

Matrice d'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité		Niveau de vulnérabilité				
		Très élevé	Élevé	Modéré	Faible	Très faible
Niveau d'exposition	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Modéré
	Élevé	Très élevé	Élevé	Modéré	Modéré	Faible
	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré	Modéré	Faible
	Faible	Élevé	Modéré	Modéré	Faible	Très faible
	Très faible	Modéré	Faible	Faible	Très faible	Très faible

(c)

Matrice d'évaluation des risques		Niveau d'exposition et de vulnérabilité				
		Très élevé	Élevé	Modéré	Faible	Très faible
Niv	Très élevé	Grave	Grave	Significatif	Significatif	Modéré

Élevé	Sévère	Significatif	Modéré	Modéré	Faible
Modéré	Important	Modéré	Modéré	Modéré	Mineur
Faible	Significatif	Modéré	Modéré	Mineur	Négligeable
Très faible	Modéré	Mineur	Mineur	Négligeable	Négligeable

(d)

Échelle d'évaluation des risques avec acceptabilité des risques et recommandations	
Couleur et définition de l'évaluation	Acceptabilité
Grave	Niveau de risque inacceptable nécessitant une attention immédiate et une adaptation Action
Significatif	Niveau de risque inacceptable nécessitant d'envisager des mesures d'adaptation en temps opportun
Modéré	Niveau de risque à peine acceptable nécessitant d'envisager une surveillance active et/ou une adaptation
Faible	Niveau de risque acceptable avec surveillance
Négligeable	Niveau de risque négligeable, aucune mesure requise